

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°09-2023-015

PUBLIÉ LE 10 FÉVRIER 2023

## Sommaire

09-2023-02-09-00002 - Arrêté préfectoral modificatif à l'arrêté du 12 janvier 2021 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Pamiers. (13 pages)	Page 3
<b>09 PREFECTURE DE L ARIEGE DIRECTION DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE ET DE L APPUI TERRITORIAL / BUREAU DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE</b>	
09-2023-02-07-00001 - DÉCISION N° 2023-2 FÉVRIER 2023-4 - La Directrice du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège et de la Résidence Jules Rousse de Tarascon sur Ariège. (27 pages)	Page 16
<b>DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L' EMPLOI, DU TRAVAIL, DES SOLIDARITES ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS-DIRECTION / DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L' EMPLOI, DU TRAVAIL, DES SOLIDARITES ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS - DIRECTION</b>	
09-2023-02-09-00001 - Déclaration d'activité de Services à la Personne de WEBPCSERVICES (2 pages)	Page 43
09-2023-02-01-00001 - DECLARATION SERVICE A LA PERSONNE ?? ENTREPRISE MARIE A VOS COTES (2 pages)	Page 45

Arrêté préfectoral modificatif à l'arrêté du 12 janvier 2021 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Pamiers

La préfète de l'Ariège  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

Vu le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de Mme Sylvie DANIELO-FEUCHER en qualité de préfète de l'Ariège ;

Vu le décret du 4 juillet 2022 nommant Monsieur Jean-Baptiste MORINAUD, sous-préfet de l'arrondissement de Pamiers ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juillet 2022 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Baptiste MORINAUD, sous-préfet de l'arrondissement de Pamiers ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 janvier 2021 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Pamiers ;

Considérant les demandes de modification au sein des commissions de contrôle des communes de Fougax et Barrineuf, Ilhat, Lagarde, Leychert, Lieurac, Montbel, Nalzen, Teilhet, Le Vernet, Saint Jean du Falga et Saverdun ;

Sur proposition de M. le sous-préfet de Pamiers :

## A R R Ê T E

### Article 1 :

L'arrêté préfectoral du 12 janvier 2021 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, est modifié tel qu'indiqué ci-après :

Communes de moins de 1000 habitants			
Communes	Conseillers municipaux	Délégués de l'administration	Délégués du tribunal judiciaire
Fougax et Barrineuf	Titulaire : M. Henri MUNOZ  Suppléante : Mme Ghislaine POIRRIER	Titulaire : Mme Evelyne TRANI  Suppléant : /	Titulaire : M. André LAFFONT  Suppléante : Mme Marie-Josette GRAULLE Épouse TOUGES

Communes de moins de 1000 habitants			
Communes	Conseillers municipaux	Délégués de l'administration	Délégués du tribunal judiciaire
Ilhat	Titulaire : Mme Vérena STEINBAUER  Suppléante : Mme Nathalie HUBERT	Titulaire : Mme Bernadette PIQUEMAL  Suppléante : Mme Stéphanie BOURDIN Épouse ALLARD	Titulaire : Mme Catherine ROUDAUT  Suppléant : M. Jean-Philippe LACASTA
Lagarde	Titulaire : M. Laurent CHAUBET  Suppléant : M. Sébastien BOULBES	Titulaire : M. Gérard GALY  Suppléant : M. Avelino GONZAGA	Titulaire : M. Cédric COMBES  Suppléant : M. Joël BAUZOU
Leychert	Titulaire : M. Roeland VOS  Suppléant : M. Jérémy PAUCHET	Titulaire : Mme Fany PERSONNAZ  Suppléant : /	Titulaire : M. Alexis ESTAQUE  Suppléant : /
Lieurac	Titulaire : M. Dorian FAIGT  Suppléante : Mme Stéphanie DUMOUTET	Titulaire : M. Joseph PHILIPPE  Suppléante : Mme Geneviève MIONI	Titulaire : Mme Elisabeth MARBOEUF  Suppléante : /
Montbel	Titulaire : M. Valentin PETRINI  Suppléant : /	Titulaire : M. Hervé MACE  Suppléante : Mme Sophie JACQUES DE DIXMUDE.	Titulaire : Mme Claude FRESSONNET  Suppléant : M. Arnaud ESSERTEL
Nalzen	Titulaire : M. Séverin MORENO  Suppléante : Mme Georgette BAROU	Titulaire : M. Jean-Paul DELTEIL  Suppléant : M. Maurice BRU	Titulaire : M. Salvador GRELLA  Suppléant : /
Teilhet	Titulaire : Mme Aude DELAGE  Suppléant : M. Jacques SURRE	Titulaire : Mme Magalie DAYNA  Suppléant : M. Jean-Pierre AMIEL	Titulaire : M. Raymond KAPFER  Suppléant : Mme Dominique CAZALOT
Le Vernet	Titulaire : M. Yves DELRIEU  Suppléante : Mme Christiane FUMANAL	Titulaire : Mme Viviane FRANZIN  Suppléant : M. Gilbert LANDES	Titulaire : M. Denis LAFON  Suppléante : Mme Corine FONTEZ

Communes de plus de 1000 habitants			
Communes	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges	Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges	Conseillers municipaux appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges
Saint-Jean du Falga	Mme Sabine BERGE M. Frédéric RAGNE M. Jacques MIRABAIL	M. Guy DECOUPIGNY Mme Marion ZIMBLER	/
Saverdun	Mme Régine PELOUS M. Bernard DOUMENQ M. Jean-Claude SEGUELA  Suppléant(e)s : M. Christophe SALVAYRE M. Patrick MASSAT Mme Régina GRANENA	Mme Nadine BORIES Mme Nadine BESSE  Suppléants : M. Jean-Louis BERTRAND M. Olivier NUNEZ	/

Article 2 :

Les listes complètes des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales sont annexées au présent arrêté.

Article 3 :

Conformément aux articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant l'autorité compétente et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le recours contentieux peut être effectué par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Article 4 :

Le sous-préfet de Pamiers et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ariège.

Fait à Pamiers, le 9 février 2023

Pour la préfète et par délégation  
le sous-préfet

Signé : Jean-Baptiste MORINAUD



Communes	Cantons	Conseillers municipaux	Délégués de l'administration	Délégués du Tribunal judiciaire
AIGUES-VIVES	MIREPOIX	M. Pierrick RUIZ Suppléant : M. Sébastien TISSEYRE	Mme Eva GARCIA Suppléante : Mme Jeanine PUERTO	M. Ludovic MONS Suppléant : M. Nicolas ANTINI
AIGUILLON	PAYS D'OLMES	M. Hervé DANJOU Suppléant : M. Alain DUCHESNE	M. Michel ROUGE Suppléante : Mme Elisabeth BOYER-MOULIS	M. Alain CAUBET Suppléant : M. Wilfried GADAL
ARVIGNA	PAMIERIS 2	M. Julien GIRET Suppléant : M. Guillaume ARNAUD	M. Louis LATRILLE Suppléante : Mme Josette JAMBORT épouse JEANDOT	M. Christophe PAGLIARINO Suppléante : Mme Manon ZERVOS
BASTIDE DE BOUSIGNAC	MIREPOIX	M. Maxime RAZAT Suppléant : M. Julien ROMAN	M. Sébastien DELPOZO Suppléant : M. Florian REY	Mme Patricia LABATUT Suppléante : Mme Caroline BOUILLEAU
BASTIDE DE LORDAT	PORTES D'ARIEGE	Mme Claire DURAND Épouse GIL Suppléant : M. Xavier ALLAIN	M. Régis RAMELA Suppléante : Mme Amélie CUVILLIER	Mme Céline SARRAIL Épouse COT Suppléant : M. Guislain CHARRIE
BASTIDE SUR L'HERS	MIREPOIX	Mme Carole DELPECH Suppléant : M. Steve WYREMSKI	M. Patrick FERRIE Suppléante : Mme Christiane MARTIN épouse DUMONTOUX	Mme Gaëlle CERDAN Suppléant : M. Yannick BOUNHOURE
BELESTA	PAYS D'OLMES	M. Bernard TISSEYRE	M. Bernard ORTUNO Suppléante : Mme Isabelle LUGAGNE	M. Marc MESPLIE Suppléante : Mme Charlène RAMOS
BELLOC	MIREPOIX	M. Pascal ROULIN	M. Joël NOBILEAU Suppléant : M. Bernard CAVAILLEZ	Mme Fabienne BERNARD Suppléante : Mme Josette MIRC
BENAGUES	PAMIERIS 1	M. Serge GARCIA Suppléant : M. Christophe BAUZOU	M. Sylvain DANES Suppléant : M. Eric AUDOUY	Mme Sylviane MARCHAND Suppléant : M. Francis ESTOUP
BENAIX	PAYS D'OLMES	Mme Kelly ROBIN Épouse JADAO DE AZEVEDO Suppléante : Mme Laëtitia FENECH	M. Guy POMIES Suppléante : Mme Corinne ESTEBE	Mme Béatrice CONTAT Suppléante : Mme Régine SABATIER épouse COURSET
BESSET	MIREPOIX	Mme Nathalie CASANOVAS Suppléante : Mme Sylvie LE PARC	Mme Martine ROUCHE Suppléant : M. Franco ARNAUD	M. Philippe ALIBERT Suppléante : Mme Nicole GROUZELLE
BEZAC	PAMIERIS 1	Mme Julie MAILHOL Suppléant : M. Hugues MASSOUTIER	Mme Josiane BORDENAVE Épouse ARIGNO Suppléante : Mme Danielle MARTY épouse DUBOIS	M. Cédric EYCHENNE Suppléant : M. Sébastien COT
BONNAC	PORTES D'ARIEGE	M. Patrice LABORDE Suppléante : Mme Sandra QUEROL'	M. Philippe AGUILLON Suppléant : M. Jean-François PECH	M. Michel RIEU Suppléant : M. Robert FAUX

Communes	Cantons	Conseillers municipaux	Délégués de l'administration	Délégués du Tribunal judiciaire
BRIE	PORTES D'ARIEGE	M. Lilian MIROUZE Suppléante : Mme Céline DUPUY	Mme Patricia LEOTARD Suppléant : M. Philippe GAIL	Mme Isabelle BOUVRY Suppléante : Mme Marie-Laure PHILIP
CAMON	MIREPOIX	M. Balder DEMOYER Suppléant : M. Mathieu MILANESE	Mme Marine DUMAY Suppléante : Mme Charlotte LE CAM	M. David EYCHENNE Suppléante : Mme Lotte WAUTERS
CANTE	PORTES D'ARIEGE	M. Sébastien CATHALA Suppléant : M. Philippe BISOGNIN	M. Emmanuel CHEMINEAU Suppléant : M. Hubert MOLL	Mme Françoise ECHEYNE Suppléante : Mme Wendy BURG
CARLA DE ROQUEFORT	PAYS D'OLMES	Mme Hélène ROLDAN Suppléante : Mme Annick ROCHE	M. Charles BALLY Suppléante : Mme Dominique ANGLADE Epouse TOLOSA	Mme Marie-Hélène VERGE Suppléant : M. Bernard ROCHE
CARLARET (LE)	PAMIER 2	M. Gilbert BONS Suppléant : M. Jean-Michel GUILLOT	M. Marc MOIZET Suppléante : Mme Eliette SOULA Épouse TEYCHENNE	Mme Jacqueline PEDOUSSAT Épouse PATAU Suppléante : Mme Dominique LACOURT Épouse PAXION
CAZALS DES BAYLES	MIREPOIX	M. Jérôme BERNARD Suppléant : M. Eric MILLET	Mme Françoise VERGEZ Suppléant : M. Stéphane DOUET	M. François ROUSSEL Suppléant : M. Philippe SICARD
COUTENS	MIREPOIX	M. Alain AMOUROUX Suppléante : Mme Nadège FREMON	M. Félix PATOU Suppléant : M. Ali BENCHADI	M. Benoît BARRERE Suppléant : M. Jean-Pierre FREMON
DREUILHE	PAYS D'OLMES	M. Didier MIR Suppléante : Mme Josiane CASSAGNAUD	Mme Katia TOUSTOU Suppléant : M. Eloi DELBOSC	Mme Claudie VIDAL-EYCHENNE Suppléante : Mme Nelly PASTOR-BESNARD
DUN	MIREPOIX	M. Sébastien HARAUT Suppléant : M. Alexis VARUTTI	M. Joël MARTY Suppléante : Mme Paulette SANCHEZ	Mme Michelle VIEU Suppléante : Mme Sonia PERSCHKE
ESCLAGNE	MIREPOIX	M. Jean-Luc REBOLLAL	Mme Adeline BERENGER Épouse LABATUT Suppléant : M. Claude DEJEAN	Mme Josiane FEVRIER Épouse SLAMI Suppléante : Mme Geneviève CATHALA épouse MICO
ESCOSE	PAMIER 1	M. Patrick LABBE Suppléante : Mme Virginie FERRAFIAT Épouse BOUDENNE	Mme Laurence ZANET Suppléant : M. Jean DELBREIL	Mme Jacqueline MARTY Suppléant : M. Nicolas FERRAFIAT
ESPLAS	PORTES D'ARIEGE	Mme Marie LOZE Suppléant : M. Didier MIROUZE	M. Didier DUPRE Suppléante : Mme Séverine BRETON	Mme Anne-Sophie PRADEL Suppléant : M. Philippe MAURY
FOUGAX ET BARRINEUF	PAYS D'OLMES	M. Henri MUNOZ Suppléante : Mme Ghislaine POIRRIER	Mme Evelyne TRANI Suppléant : /	M. André LAFFONT Suppléante : Mme Marie-Josette GRAULLE Épouse TOUGES

Communes	Cantons	Conseillers municipaux	Délégués de l'administration	Délégués du Tribunal judiciaire
FREYCHENET	PAYS D'OLMES	Mme Marie-Bénédicte FERTE Suppléante : Mme Elise DESSANDIER	M. Jean-Marc BOUICHOU Suppléant : M. Jean-Marc ESCRIVA	M. Eric MATA Suppléant : M. Padma ROY
GAUDIES	PORTES D'ARIEGE	M. Jean-Sylvain GAISSET Suppléante : Mme Sabine LANGLAIS	M. Yvon TANGUY Suppléant : M. Alain BASCANS	M. Bernard CALMONT Suppléant : M. Norbert COMBES
ILHAT	PAYS D'OLMES	Mme Vérena STEINBAUER Suppléante : Mme Nathalie HUBERT	Mme Bernadette PIQUEMAL Suppléante: Mme Stéphanie BOURDIN Épouse ALLARD	Mme Catherine ROUDAUT Suppléant : M. Jean-Philippe LACASTA
ISSARDS (LES)	PAMIER 2	M. Laurent EYCHENNE Suppléante : Mme Sandra BONAVIA	Mme Ariane PLARD Suppléante : Mme Carole POUECH	Mme Isabelle LEGRAND Épouse CHERAFA Suppléante : Mme Annie ROBERT
JUSTINIAC	PORTES D'ARIEGE	M. Sébastien DELAURIÉS Suppléant : M. Jean-Michel ECHENNE	M. Pierre SALUDAS Suppléant : M. Mickael BAGES	Mme Elodie VIGNOLES Suppléant : M. Sébastien VALLES
LABATUT	PORTES D'ARIEGE	M. Jean PEDOUSSAUD Suppléante : Mme Aude PLANSON Épouse CARTAILLAC	Mme Maguy ESPLAS Suppléante : Mme Nathalie LESUR Épouse BALARD	Mme Sophie LE COJAN Épouse DENOS Suppléante : Mme Marine DENOS
LAGARDE	MIREPOIX	M. Laurent CHAUBET Suppléant : M. Sébastien BOULBES	M. Gérard GALY Suppléant : M. Avelino GONZAGA	M. Cédric COMBES Suppléant : M. Joël BAUZOU
LAPENNE	MIREPOIX	M. Stéphane HERRISSON Suppléante : Mme Marie DELALLEAU	Mme Odile LAURENS Suppléante : Mme Ginette MICHEL	M. Eric PALMADE Suppléante : Mme Céline MIROUZE
LERAN	MIREPOIX	Mme Corinne CHAUSSONET-PONS Suppléant : M. Philippe VAGAGGINI	M. Henri BARROU Suppléant : M. Max TIGNOË	Mme Nelly BARON Suppléant : M. Thierry SUBRA
LESCOUSSE	PAMIER 1	M. Serge ADELLACH Suppléante : Mme Martine FABRE	M Francis PUJOL Suppléant : M. Noël SERIS	M. Alain LACOSTE Suppléant : M. Morgan DUTHOIT
LESPARROU	PAYS D'OLMES	Mme Marie-Rose BASTIE Suppléante : Mme Laurianne BARAT	Mme Claudine POIRSON Épouse PEUVREL Suppléante : Mme Micheline DAUBRY Épouse GUINOT	M. Jean-Claude SICRE Suppléante : Mme Marie-Françoise BUENO
LEYCHERT	PAYS D'OLMES	M. Roeland VOS Suppléant : M. Jérémy PAUCHET	Mme Fany PERSONNAZ Suppléant : /	M. Alexis ESTAQUE Suppléant : /
LIEURAC	PAYS D'OLMES	M. Dorian FAIGT Suppléante : Mme Stéphanie DUMOUTET	M. Joseph PHILIPPE Suppléante : Mme Geneviève MIONI	Mme Elisabeth MARBOEUF Suppléante : /

Communes	Cantons	Conseillers municipaux	Délégués de l'administration	Délégués du Tribunal judiciaire
LIMBRASSAC	MIREPOIX	M. Olivier SAVY	M. Alain SAUZET Suppléante : Mme Emeline LEQUEUX	M. Christian TIGMOL Suppléant : M. Gilles LEFRANCOIS
LISSAC	PORTES D'ARIEGE	Mme Aurélie MASCARENC Suppléante : Mme Nadine GOMEZ-BARRAU	M. Cédric DETROIS Suppléante : Mme Lucette GAGET Épouse FORESTELLO	M. Claude BOISDON Suppléante : Mme Raymonde COURTHIEU
LUDIES	PAMIER 2	M. Stéphane CALERO Suppléante : Mme Cécile BARBAZA	Mme Emilie GRANIER Épouse LAVERGNE Suppléant : M. Bruno MACHELIER	Mme Nathalie SIAUZAC Suppléante : Mme Myriam DESCOINS
MADIERE	PAMIER 1	M. Guy LOZE Suppléante : Mme Sylvie DUMALIN	Mme Eliane LOZE Suppléant : M. Jean-Christophe PAZZOTTU	M. Jean-Marc FRANCOIS Suppléante : Mme Claudette LOPEZ
MALEGOUDE	MIREPOIX	Mme Sabine GIOVAGNOLI Épouse LOPEZ Suppléant : M. Gilles GEFFRE	Mme Marie-Ange DANJARD Suppléante : Mme Christine RIGOLLIER	Mme Céline GEFFRE Suppléant : M. Benoît ZANATTA
MANSES	MIREPOIX	M. Philippe FERRAND Suppléante : Mme Joëlle BUKZIN	M. Bernard LAMANA Suppléante : Mme Arlette PAPI Épouse CUQ	Mme Catherine DAMIEN Suppléante : Mme Céline CANAL
MAZERES	PORTES D'ARIEGE	M. Christian ESTRADE Suppléant : M. François GOURMANDIN	Mme Josiane ZANIN Suppléant : M. Pierre DEVILLE	Mme Marie-Bernadette CHAMPEAUX Suppléant : M. Sébastien GUILLEMAT
MONTAUT	PORTES D'ARIEGE	Mme Bernadette GIANESINI Suppléant : M. William WEISSGERBER	M. Claude MONDIN Suppléante : Mme Monique GAGNEUX	Mme Céline GIANESINI Suppléant : M. Franck HERRMANN
MONTBEL	MIREPOIX	M. Valentin PETRINI Suppléant : /	M. Hervé MACE Suppléante : Mme Sophie JACQUES DE DIXMUDE	Mme Claude FRESSONNET Suppléant : M. Arnaud ESSERTEL
MONTFERRIER	PAYS D'OLMES	M. Soukhanh BACCAM Suppléante : Mme Isabelle ECHEGOYEN	M. Gérard AUGE Suppléant : M. Daniel GOS	M. Alain CLANET Suppléante : Mme Annie PASCUAL-HA
MONTSEGUR	PAYS D'OLMES	Mme Camille ARGIRAKIS Suppléant : M. Charlie OLIVIER	Mme Geneviève VIDAL Suppléante : Mme Chantal AUDABRAM	Mme Mauricette COSTES Épouse AUGE Suppléante : Mme Maggy BRIOLE Épouse GORY
MOULIN-NEUF	MIREPOIX	M. Bernard CRAISSAT Suppléant : M. Jean-François BLAYAC	Mme Yvonne BERTRAND Suppléant : M. Robert RAYNIER	M. Francis COSTES Suppléant : M. Maurice PANONT
NALZEN	PAYS D'OLMES	M. Séverin MORENO Suppléante : Mme Georgette BAROU	M. Jean-Paul DELTEIL Suppléant : M. Maurice BRU	M. Salvador GRELLA Suppléante : /

Communes	Cantons	Conseillers municipaux	Délégués de l'administration	Délégués du Tribunal judiciaire
PERELLE	PAYS D'OLMES	M. Pierre FERRAND Suppléante : Mme Yvette ENGOULEVENT	M. Georges SANCHEZ Suppléant : M. Gérard CLAUSTRES	M. Marc GERMAIN Suppléant : M. Renélien ENGOULEVENT
PEYRAT (LE)	MIREPOIX	Mme Brigitte NEVETON Suppléant : M. Thomas TOURNOIS	M. Serge MICHAU Suppléant : M. Jérôme FONTANEAU	Mme Vanessa MANCINI Épouse COMBES Suppléant : M. Jérôme BOUCHET
PRADETTES	MIREPOIX	Mme Anne BLAZY Suppléante : Mme Cécile COSSAIS	Mme Hélène HUGUET Épouse DOUTERLUINGNE Suppléante : Mme Marie-Chantal SOUM	M. Jean-Marc CARLOTTI Suppléante : Mme Clara STEINER
PUJOLS (LES)	PAMIER 2	Mme Olivia LAVAIL Suppléant : M. Christophe NOUGUIER	M. Claude CAILHAVA Suppléante : Mme Catherine DUGES	M. Alain DEDIEU Suppléant : M. Jean FAURE
RAISSAC	PAYS D'OLMES	M. Jacques HATO Suppléant : M. Frédéric PLANA	M. Bernard ESQUIROL Suppléant : M. Marc SABATIER	M. Cédric CASSAGNAUD Suppléante : Mme Bénédicte PEREZ
REGAT	MIREPOIX	Mme Véronique ROUCH Suppléante : Mme Hélène CLARAC	M. Serge DURY Suppléant : M. Sébastien CASTEL	M. Latsi CORBEL Suppléant : M. Axel ROULIN
RIEUCROS	MIREPOIX	M. Michel FLOUROU Suppléant : M. Lionel GAILLOT	Mme Colette PEYRE Suppléant : M. Pierre DELAUNAY	Mme Valérie ANSELME Suppléante : Mme Stéphanie MAUREL
ROQUEFIXADE	PAYS D'OLMES	M. Paul PERILHOU Suppléante : Mme Eveline FATIER	Mme Laëtitia SICRE Suppléante : Mme Marie-Thérèse RUMEAU	M. Lilian CORMERAIS Suppléante : Mme Françoise SABATIER
ROQUEFORT LES CASCADES	PAYS D'OLMES	Mme Aurélie ANNE Suppléante : Mme Maryline GUIDOLIN	Mme Rosa DELREY Suppléant : M. Yoan SOLANA	M. Nicolas PAYRE Suppléante : Mme Patricia BELMONTE
ROUMENGOUX	MIREPOIX	Mme Véronique LEONARD Suppléant : M. Pierre LAGET	Mme Claude MONTANE Épouse FABRE Suppléant : M. Yves LAFONT	Mme Claire LAGET Suppléante : Mme Nadine ARIBAUD SANCHEZ
SAINT AMADOU	PAMIER 2	Mme Anie LOZE Épouse DERCAMP Suppléante : Mme Jocelyne PIQUEMAL	M. Christian MEILLON Suppléant : M. Christian EYCHENNE	Mme Josiane MATHE Épouse LOUBET Suppléant : M. Stéphane MAGRO
SAINT AMANS	PAMIER 1	Mme Marie-Annie BORT Épouse MILHORAT Suppléant : M. Bernard RIEU	Mme Séverine CYRICI Épouse ALARD Suppléante : Mme Stéphanie BOURDEAU	Mme Annie BACQUIE Suppléant : M. Yannick ESTEBE
SAINT FELIX DE TOURNEGAT	MIREPOIX	Mme Colette SONNAC Suppléante : Mme Chloé MATHURIN	M. Alain LAGUERRE Suppléante : Mme Audrey LEPITRE	M. Jean-Paul BUTKIEWICZ Suppléant : M. Gérard HIGEL

Communes	Cantons	Conseillers municipaux	Délégués de l'administration	Délégués du Tribunal judiciaire
SAINT JEAN D'AIGUES VIVES	PAYS D'OLMES	M. Antoine TELLEZ Suppléante : Mme Véronique WARKIN-PARADIS	Mme Mireille CLANET-GRAUBY Suppléante : Mme Rose-Marie PEREIRA-NEGRE	M. Francis ARCENS Suppléant : Jean-Noël DUPONT
SAINT JULIEN DE GRAS CAPOU	MIREPOIX	M. Cédric VILLEMUR Suppléante : Mme Marie-Agnès LETRAUBLON	Mme Agnès ALLOATI Suppléante : Mme Cindy SERRES	Mme Béatrice MOREY Suppléante : Mme Sandrine AUDABRAM
SAINT MARTIN D'OYDES	PAMIER 1	M. Benoît GAUTHIER Suppléant : M. Cyril MARTY	M. Pierre ATANET Suppléant : M. Marc AUBERT	M. Alain CANTIE Suppléant : M. Patrick GALY
SAINT MICHEL	PAMIER 1	M. Michel SOULA Suppléant : M. Eric EYCHENNE	Mme Camille TRUCHI Suppléante : Mme Justine FREYCHE	M. Johann RICHEL Suppléante : Mme Isabelle VIDAL
SAINT QUENTIN LA TOUR	MIREPOIX	Mme Laurence LOUBAUT Suppléante : Mme Marie-Line AUDABRAM	Mme Nicole GHILARDI Suppléant : M. Alain BELUET	Mme Elodie COLERA Suppléant : M. Michel DESMET
SAINT QUIRC	PORTES D'ARIEGE	M. Bruno PONCELET Suppléant : Mme Pascale PEDOUSSAUD	M. Gérard RENAUD Suppléant : M. Pierre SUDERIE	M. Jean-Claude DEJEAN Suppléante : Mme Juliette LANTA
SAINT VICTOR ROUZAUD	PAMIER 1	Mme Sandrine EVRARD Suppléant : M. Noël COMBES	Mme Nadine CARRETIER Suppléant : M. Jean-Christophe SANS	Mme Danièle DOMAS Épouse COIFFARD Suppléant : M. Claude DELRIEU
SAINTE FOI	MIREPOIX	Mme Danièle ASENSIO Suppléante : Mme Florence GAILLARD	Mme Chantal PEUGNET Suppléant : M. Gilbert ASENSIO	M. Hervé SOULES Suppléante : Mme Sabine SAUTJEAU
SAUTEL (LE)	PAYS D'OLMES	M. Mikaël BEAUMONT Suppléant : M. Guy CAZENAVE	Mme Gaëtane SIMOENS Suppléante : Mme Chantal TANIÈRE	M. Jean-Pierre BONDUELLE Suppléant : M. Bernard BERTEIL
TABRE	MIREPOIX	Mme Mireille TISSEYRE Suppléant : M. Pierre CARPENTIER	M. Denis TEULIE Suppléante : Mme Brigitte ESCANDE	Mme Marie-José DURAN Suppléant : M. José PORTICHUELO
TEILHET	MIREPOIX	Mme Aude DELAGE Suppléant : M. Jacques SURRE	Mme Magalie DAYNA Suppléant : M. Jean-Pierre AMIEL	M. Raymond KAPFER Suppléant : Mme Dominique CAZALOT
TOUR DU CRIEU (LA)	PAMIER 2	Mme Anne-Marie LAPASSET Épouse BERTRAND Suppléant : M. Erick HUOT-MARCHAND	M. Lucien LOTIS Suppléant : M. Henri GOUZY	Mme Nadine AMOUROUX Épouse CAYSSAC Suppléant : M. Sylvain AUGNET
TOURTROL	MIREPOIX	Mme Sophie CABAL Suppléante : Mme Séverine MENASSE	M. Paul SOULA Suppléant : M. Vincent PEREZ	Mme Maryse NAVARRO Suppléant : M. Michel MAZET

Communes	Cantons	Conseillers municipaux	Délégués de l'administration	Délégués du Tribunal judiciaire
TREMOULET	PORTES D'ARIEGE	Mme Delphine ZIANE Suppléante : Mme Céline MARCHAND	Mme Presilia ANGELO Suppléant : M. Stéphan MASSAT	Mme Carine CALCET Suppléante : Mme Nicole ROUJA
TROYE D'ARIEGE	MIREPOIX	Mme Arlette ROMERA Suppléante : Mme Marie-Christine ROUZAUD-PICCOLI	Mme Stéphanie BAUDRU Suppléant : M. Christophe BASSET	M. Michel ALVAREZ Suppléant : M. Nicolas MORANTE
UNZENT	PAMIER 1	M. Jean VICAIRE Suppléant : M. Frédéric PETIT	M. Francis CANSEL Suppléante : Mme Anaïs PEREZ	M. Eric CHARRIER Suppléante : Mme Sylvie PETITJEAN-MOULTSON
VALS	MIREPOIX	M. Julien MIEL	M. Serge ALARY Suppléante : Mme Gisèle DUPEYRE (BARTHES)	Mme Gisèle TREMEGES Suppléant : M. Gino GIL-GARCIA
VERNET (LE)	PORTES D'ARIEGE	M. Yves DELRIEU Suppléante : Mme Christiane FUMANAL	Mme Viviane FRANZIN Suppléant : M. Gilbert LANDES	M. Denis LAFON Suppléante : Mme Corine FONTEZ
VILLENEUVE D'OLMES	PAYS D'OLMES	Mme Mauricette MARIS Épouse BORIOS Suppléante : Mme Blanche GIUPPONI Épouse ALMAYRAC	M. Axel AUTHIE Suppléante : Mme Raymonde DENJEAN épouse ANDRY	M. Quentin ROUX Suppléante : Mme Laëtizia MERONO
VILLENEUVE DU PAREAGE	PORTES D'ARIEGE	M. Mickaël METGE Suppléante : Mme Elisabeth BALANÇA	Mme Christine BARTHE épouse ALOZY Suppléante : Mme Myriam VITRANT épouse GOMES	Mme Aline CLARAC Suppléant : M. Tom VERGNES
VIVIES	MIREPOIX	Mme Catherine BONTEMS Suppléant : M. Vincent MARS	M. Cyril PERRIN Suppléante : Mme Céline TRUJILLO (KERISIT)	M. Thomas ADELL Suppléante : Mme Nathalie AVRIL

## COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS

Commune	Canton	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseillers municipaux appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
LAROQUE-D'OLMES	PAYS D'OLMES	Mme Pierrette GUTIEREZ Mme Marie-Claude GRAUBY M. Yves LE LEANNEC	M. William SAYDAK	M. Lucas GRACIA
LAVELANET	PAYS D'OLMES	Mme Cécile GRAU M. Raymond MIQUEL M. Corrado RANGHELLA	M. Xavier PINHO TEIXEIRA Mme Pascale DOMEK	
MIREPOIX	MIREPOIX	M. Jacques ESCANDE Mme Evelynne CHARRASSE Mme Véronique GARRIGUES Suppléant(e)s : Mme Mylène ROUCH M. Nicolas COMTE M. Stéphane BOURDONCLE	M. Laurent GIROUSSE Suppléante : Mme Marie-Françoise ALBAN	M. Jean-Luc PEISER
PAMIER	PAMIER 1	Mme Martine GUILLAUME M. Henri UNINSKI Mme Véronique PORTET Suppléant(e)s : M. Gérard BORDIER M. Patrice SANGARNE Mme Annabelle CUMENGES	M. Jean GUICHOU Suppléante : Mme Clarisse CHABAL-VIGNOLES	M. Daniel MEMAIN Suppléante : Mme Michèle GOULIER
SAINT-JEAN-DU-FALGA	PAMIER 1	Mme Sabine BERGE M. Frédéric RAGNE M. Jacques MIRABAIL	M. Guy DECOUIGNY Mme Marion ZIMBLER	
SAVERDUN	PORTES D'ARIEGE	Mme Régine PELOUS M. Bernard DOUMENQ M. Jean-Claude SEGUELA Suppléant(e)s : M. Christophe SALVAYRE M. Patrick MASSAT Mme Régina GRANENA	Mme Nadine BORIES Mme Nadine BESSE Suppléants : M. Jean-Louis BERTRAND M. Olivier NUNEZ	



## DECISION n° 2023-2 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

La Directrice du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège et de la Résidence Jules Rouse de Tarascon sur Ariège,

Vu la loi n° 2009-879 portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la Santé et aux Territoires,

Vu l'article L-6143-7 du Code de la Santé Publique,

Vu les articles D-6143-33, D-6143-34 et D-6143-35 du Code de la Santé Publique,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 Décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des établissements publics de santé,

Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de Modernisation de notre système de santé,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale de l'ARS Occitanie en date du 28 Novembre 2017 autorisant la fusion du Centre Hospitalier Intercommunal du Val d'Ariège et du Centre Hospitalier du Pays d'Olmes, avec maintien de la personnalité juridique du CHIVA, et transformation du nom en Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018,

Vu la décision de Madame la Directrice de l'ARS Occitanie en date du 31 août 2017 approuvant la convention constitutive du GHT des Pyrénées Ariégeoises désignant le CHIVA comme établissement support du GHT des Pyrénées Ariégeoises,

Vu les articles L 6132-3 et L 6143-7 relatifs aux transferts des activités, fonctions et missions au Directeur de l'établissement support de territoire,

Vu les articles de R 6132-15 à 6132-19 du code de la santé publique citant au titre des fonctions mutualisées du GHT la fonction Achats et notamment l'élaboration d'un plan d'achat du GHT,

Vu l'arrêté de Monsieur le Directeur Général de l'ARS Occitanie portant cession de l'autorisation de l'EHPAD Centre Hospitaliers Jules Rouse à Tarascon sur Ariège géré par le Centre Hospitaliers Jules Rouse de Tarascon sur Ariège au profit de la Résidence Jules Rouse, établissement public autonome,

Vu la délibération du Conseil Départemental de l'Ariège du 25 octobre 2021 faisant évoluer le statut du Centre Hospitalier Jules Rouse en ESMS autonome,

Vu la convention de Direction commune entre le CHIVA et l'ESMS autonome Résidence Jules Rouse signée le 25 janvier 2022,

Vu la convention de gardes inter-établissements entre le CHIVA et l'ESMS Résidence Jules Rouse en date du 1<sup>er</sup> février 2022,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion portant nomination de **Madame Marie DUNYACH**, Directrice du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège et de l'ESMS Résidence Jules Rouse à Tarascon sur Ariège à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

Vu la décision de Monsieur le Directeur Général de l'ARS Occitanie n°2022/6398 du 16 décembre 2022 désignant Madame Marie DUNYACH directrice par intérim du Centre Hospitalier Ariège Couserans et de l'EPSM la Vergnière,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion portant nomination de **Madame Christine ESTAY**, Directrice Adjointe du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège et de la Résidence Jules Rouse à Tarascon sur Ariège en date du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion portant nomination de **Monsieur Sylvain BOUSSEMAERE**, Coordonnateur Général des Soins du CHIVA, en charge de la qualité, de la gestion des risques, de la communication et de la relation avec les usagers du CHIVA et de l'ESMS Résidence Jules Rouse à Tarascon sur Ariège ainsi que Directeur référent Covid19 territorial et Directeur référent du responsable de la sécurité du système d'information hospitalier (RSSI) du Groupement Hospitalier des Pyrénées Ariégeoises, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion portant nomination de **Madame Christine STERVINO**, Directrice des Soins, du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège et de la Résidence Jules Rouse à Tarascon sur Ariège en date du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

Vu le contrat de travail en date du 22 juin 2010 et ses avenants nommant **Madame Nathalie SANMARTIN** Directrice Adjointe chargée de la logistique, du patrimoine, des opérations d'investissement et de la sécurité du CHIVA ainsi que de la Direction du plan achat du Groupement Hospitalier de Territoire des Pyrénées Ariégeoises, et compte tenu de la convention de direction commune entre le CHIVA et la Résidence Jules Rouse à Tarascon sur Ariège signée le 25 janvier 2022,

Vu le contrat de travail en date du 29 avril 2013 et ses avenants nommant **Monsieur Olivier OOGHE**, Directeur Adjoint des Finances du CHIVA ainsi que du Système d'information de Territoire, et compte tenu de la convention de direction commune entre le CHIVA et la Résidence Jules Rouse à Tarascon sur Ariège signée le 25 janvier 2022,

Vu le contrat de travail en date du 13 avril 2012 et ses avenants nommant **Madame Martine BARBET**, Directrice Déléguée du site du Pays d'Olmes, Directrice des EHPAD et SSIAD du CHIVA et référente de la filière Gériatrie du CHIVA,

Vu le contrat de travail en date du 2 janvier 2019 et ses avenants nommant **Madame Catherine COLETTE**, Directrice Adjointe des opérations, adjointe à la coordination générale des soins au CHIVA et Directrice Déléguée de l'ESMS Résidence Jules Rouse à Tarascon sur Ariège,

Vu le contrat de travail en date du 17 mai 2021 et ses avenants nommant **Monsieur Laurent BENAOUN**, Directeur Adjoint des Ressources Humaines du CHIVA, et compte tenu de la convention de direction commune entre le CHIVA et la Résidence Jules Rouse à Tarascon sur Ariège signée le 25 janvier 2022,

Vu le contrat de travail en date du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et ses avenants nommant **Monsieur François OOGHE**, Directeur Adjoint chargé des Affaires Médicales du CHIVA, et compte tenu de la convention de direction commune entre le CHIVA et la Résidence Jules Rouse à Tarascon sur Ariège signée le 25 janvier 2022,

**DECIDE :**

## Article 1 :

**Madame Marie DUNYACH**, Directrice du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège (CHIVA) et de l'ESMS Résidence Jules Rousse de Tarascon sur Ariège, conserve en son nom propre la signature des courriers à destination des élus et des institutions publiques (Ministère, ARS, juridictions, etc...), à l'exception des courriers ordinaires à destination de la Direction des Finances Publiques.

Cette décision de délégation qui annule et remplace celle du 17 Mai 2021, sera communiquée aux agents comptables du Trésor Public en poste à Foix et à Tarascon sur Ariège.

La présente délégation sera publiée sur le site Internet du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège et de l'ESMS Résidence Jules Rousse de Tarascon sur Ariège et au recueil des actes administratifs.

Fait à Saint Jean de Verges, le 6 Février 2023

La Directrice du Centre Hospitalier Intercommunal  
des Vallées de l'Ariège et de l'ESMS Résidence  
Jules Rousse de Tarascon sur Ariège



Marie DUNYACH

## Article 2 : Madame Christine ESTAY

Vu l'article L-6143-7 du Code de la Santé Publique,

Vu les articles D-6143-33, D-6143-34 et D-6143-35 du Code de la Santé Publique,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 Décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des établissements publics de santé,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale de l'ARS Occitanie en date du 28 Novembre 2017 autorisant la fusion du Centre Hospitalier Intercommunal du Val d'Ariège et du Centre Hospitalier du Pays d'Oïmes, avec maintien de la personnalité juridique du CHIVA, et transformation du nom en Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018,

Vu la décision de Madame la Directrice de l'ARS Occitanie en date du 31 août 2017 approuvant la convention constitutive du GHT des Pyrénées Ariégeoises désignant le CHIVA comme établissement support du GHT des Pyrénées Ariégeoises,

Vu les articles L 6132-3 et L 6143-7 relatifs aux transferts des activités, fonctions et missions au Directeur de l'établissement support de territoire,

Vu les articles de R 6132-15 à 6132-19 du code de la santé publique citant au titre des fonctions mutualisées du GHT la fonction Achats et notamment l'élaboration d'un plan d'achat du GHT

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion portant nomination de **Madame Marie DUNYACH**, Directrice du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège et de l'ESMS Résidence Jules Rouse à Tarascon sur Ariège à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date portant nomination de **Madame Christine ESTAY**, Directrice Adjointe du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège et de l'ESMS Résidence Jules Rouse de Tarascon sur Ariège à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

● Délégation est donnée à **Madame Christine ESTAY**, Directrice adjointe chargée du secrétariat général, de la contractualisation, du suivi du GHT, des activités sous financement FIR et MIG, des autorisations d'activité de soins et des coopérations du CHIVA et de l'ESMS Résidence Jules Rouse de Tarascon sur Ariège, pour signer tous les courriers et actes relatifs aux affaires juridiques, autorisations, coordination des instances, projets médicaux, engagement et mandatement de la paye des deux établissements.

Délégation lui est également donnée pour les comptes rendus et procès-verbaux relatifs à son domaine de délégation, y compris à destination externe.

Délégation lui est également donnée pour les actes liés aux fonctions de Directeur de garde du CHIVA et de l'ESMS Résidence Jules Rouse de Tarascon sur Ariège.

**Madame Christine ESTAY** est habilitée à signer l'attestation administrative d'absence d'opposition aux prélèvements d'organes et/ou de tissus d'origine humaine à des fins thérapeutiques.

En cas d'empêchement de la Directrice, une délégation générale pour tous les actes de gestion nécessaires au fonctionnement du CHIVA et de l'ESMS Résidence Jules Rouse de Tarascon sur Ariège, y compris l'ordonnancement des dépenses et des recettes, et les décisions de recours et signatures de tirages et remboursement des contrats d'emprunts et lignes de trésorerie, est donnée à **Madame Christine ESTAY**.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Christine ESTAY**, subdélégation est donnée :

Christine ESTAY Directrice Adjointe chargée du secrétariat général	Signature : 
--	---

## Article 3 : Monsieur François OOGHE

Vu l'article L-6143-7 du Code de la Santé Publique,

Vu les articles D-6143-33, D-6143-34 et D-6143-35 du Code de la Santé Publique,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 Décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des établissements publics de santé,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale de l'ARS Occitanie en date du 28 Novembre 2017 autorisant la fusion du Centre Hospitalier Intercommunal du Val d'Ariège et du Centre Hospitalier du Pays d'Olmes, avec maintien de la personnalité juridique du CHIVA, et transformation du nom en Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018,

Vu la décision de Madame la Directrice de l'ARS Occitanie en date du 31 août 2017 approuvant la convention constitutive du GHT des Pyrénées Ariégeoises désignant le CHIVA comme établissement support du GHT des Pyrénées Ariégeoises,

Vu les articles L 6132-3 et L 6143-7 relatifs aux transferts des activités, fonctions et missions au Directeur de l'établissement support de territoire,

Vu les articles de R 6132-15 à 6132-19 du code de la santé publique citant au titre des fonctions mutualisées du GHT la fonction Achats et notamment l'élaboration d'un plan d'achat du GHT,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion portant nomination de **Madame Marie DUNYACH**, Directrice du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège et de l'ESMS Résidence Jules Rousse à Tarascon sur Ariège à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

Vu le contrat de travail en date du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et ses avenants nommant **Monsieur François OOGHE**, Directeur Adjoint chargé des Affaires Médicales du CHIVA, et compte tenu de la convention de direction commune entre le CHIVA et la Résidence Jules Rousse à Tarascon sur Ariège signée le 25 janvier 2022,

● Délégation est donnée à **Monsieur François OOGHE**, Directeur Adjoint en charge des Affaires Médicales du CHIVA et de l'ESMS Résidence Jules Rousse de Tarascon sur Ariège pour signer tous les courriers ou actes juridiques de son champ de compétence y compris les projets médicaux, engagement et mandatement de la paye.

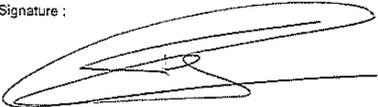
Délégation lui est également donnée pour les comptes rendus et procès-verbaux relatifs à son domaine de délégation, y compris à destination externe.

Délégation lui est également donnée pour les actes liés aux fonctions de Directeur de garde du CHIVA et de l'ESMS Résidence Jules Rousse de Tarascon sur Ariège.

**Monsieur François OOGHE** est habilité à signer l'attestation administrative d'absence d'opposition aux prélèvements d'organes et/ou de tissus d'origine humaine à des fins thérapeutiques.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur François OOGHE**, subdélégation est donnée :

- à **(en cours de nomination)**, Attaché d'Administration Hospitalière, pour signer :
  - o les attestations concernant les services effectués par les personnels médicaux des CHIVA et Résidence Jules Rousse à Tarascon sur Ariège,
  - o la signature des bordereaux de mandats hors paye relatifs au personnel médical,
  - o la signature des contrats de remplacement de praticien auprès des agences d'intérim et tout autre document en provenance des dites agences.

<b>François OOGHE</b> Directeur Adjoint chargé des Affaires Médicales	Signature : 
Attaché d'Administration Hospitalière	Signature :

## Article 4 : Monsieur Laurent BENAÏOUN

Vu l'article L-6143-7 du Code de la Santé Publique,

Vu les articles D-6143-33, D-6143-34 et D-6143-35 du Code de la Santé Publique,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 Décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des établissements publics de santé,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale de l'ARS Occitanie en date du 28 Novembre 2017 autorisant la fusion du Centre Hospitalier Intercommunal du Val d'Ariège et du Centre Hospitalier du Pays d'Olmes, avec maintien de la personnalité juridique du CHIVA, et transformation du nom en Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège, à compter du 1er Janvier 2018,

Vu la décision de Madame la Directrice de l'ARS Occitanie en date du 31 août 2017 approuvant la convention constitutive du GHT des Pyrénées Ariégeoises désignant le CHIVA comme établissement support du GHT des Pyrénées Ariégeoises,

Vu les articles L 6132-3 et L 6143-7 relatifs aux transferts des activités, fonctions et missions au Directeur de l'établissement support de territoire,

Vu les articles de R 6132-15 à 6132-19 du code de la santé publique citant au titre des fonctions mutualisées du GHT la fonction Achats et notamment l'élaboration d'un plan d'achat du GHT

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion portant nomination de **Madame Marie DUNYACH**, Directrice du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège et de l'ESMS Résidence Jules Rouse à Tarascon sur Ariège à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

Vu le contrat de travail en date du 17 mai 2021 et ses avenants nommant **Monsieur Laurent BENAÏOUN**, Directeur Adjoint des Ressources Humaines du CHIVA, et compte tenu de la convention de direction commune entre le CHIVA et la Résidence Jules Rouse à Tarascon sur Ariège signée le 25 janvier 2022,

● Délégation est donnée à **Monsieur Laurent BENAÏOUN**, Directeur Adjoint en charge des Ressources Humaines, pour signer tous les courriers ou pièces relatifs à la gestion des ressources humaines du personnel, y compris l'engagement et le mandatement de la paye, des frais de mission et de justice en matière sociale pour les CHIVA et ESMS Résidence Jules Rouse de Tarascon sur Ariège.

Délégation lui est également donnée pour les actes liés aux fonctions de Directeur de garde du CHIVA et de l'ESMS Résidence Jules Rouse de Tarascon sur Ariège.

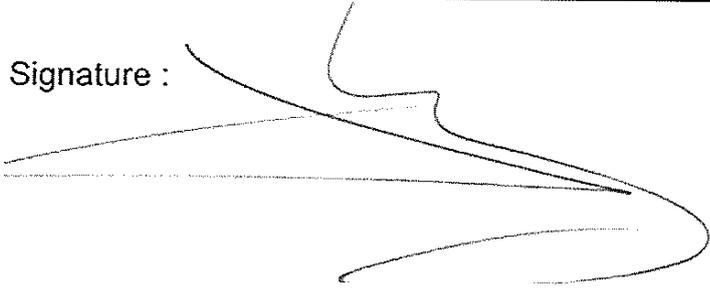
Délégation lui est également donnée pour les comptes rendus et procès-verbaux relatifs à son domaine de délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Laurent BENAÏOUN**, subdélégation est donnée :

- à **Madame Catherine COLETTE**, Directrice Adjointe des opérations, adjointe à la coordination générale des soins au CHIVA et Directrice Déléguée de l'ESMS Résidence Jules Rouse à Tarascon sur Ariège, pour signer tous les courriers, pièces ou décisions relatifs à l'organisation et au fonctionnement courant de l'ESMS Résidence Jules Rouse à Tarascon sur Ariège.
- à **Madame Carole GHIRARDI**, Adjointe au Directeur des Ressources Humaines:
  - pour signer les attestations concernant les services effectués par les personnels non médicaux du CHIVA et de l'ESMS Résidence Jules Rouse de Tarascon sur Ariège,
  - pour signer les frais de déplacements effectués par les personnels médicaux et non médicaux du CHIVA, et de l'ESMS Résidence Jules Rouse de Tarascon sur Ariège.
  - pour signer les assignations des agents en cas de grève du CHIVA, et de l'ESMS Résidence Jules Rouse de Tarascon sur Ariège.
  - pour signer les documents relatifs à l'organisation du travail, congés, RTT, autorisations spéciales d'absence sur les personnels du CHIVA,
  - dans le cadre de la gestion des ressources humaines, signature de contrats de personnel de remplacement du CHIVA et de l'ESMS Résidence Jules Rouse de Tarascon sur Ariège.
  - pour signer les documents relatifs à l'organisation du travail, congés, RTT, autorisations spéciales d'absence sur les personnels du CHIVA et de l'ESMS Résidence Jules Rouse de Tarascon sur Ariège,

- pour signer les mandats d'intérim en lien avec les agences d'intérim pour le CHIVA et l'ESMS Résidence Jules Rouse de Tarascon sur Ariège.
- à **Monsieur Fabien CLEMENCEAU**, Responsable des affaires générales de l'ESMS Résidence Jules Rouse, contrôleur de gestion du CHIVA et de l'ESMS Résidence Jules Rouse de Tarascon sur Ariège :
  - pour signer les attestations concernant les services effectués par les personnels non médicaux de l'ESMS Résidence Jules Rouse de Tarascon sur Ariège,
  - pour signer les assignations des agents en cas de grève de l'ESMS Résidence Jules Rouse de Tarascon sur Ariège,
  - pour signer les documents relatifs à l'organisation du travail, congés, RTT, autorisations spéciales d'absence sur les personnels de l'ESMS Résidence Jules Rouse de Tarascon sur Ariège,
  - pour signer les mandats d'intérim en lien avec les agences d'intérim pour l'ESMS Résidence Jules Rouse de Tarascon sur Ariège.

**Monsieur Laurent BENAÏOUN** est habilité à signer l'attestation administrative d'absence d'opposition aux prélèvements d'organes et/ou de tissus d'origine humaine à des fins thérapeutiques.

<p><b>Laurent BENAÏOUN</b> Directeur Adjoint en charge des Ressources Humaines</p>	<p>Signature :</p> 
<p><b>Catherine COLETTE</b> Directrice Adjointe des opérations, adjointe à la coordination générale des soins au CHIVA et Directrice Déléguée de l'ESMS Résidence Jules Rouse à Tarascon sur Ariège</p>	<p>Signature :</p> 
<p><b>Carole GHIRARDI</b> Adjointe au Directeur des Ressources Humaines</p>	<p>Signature :</p> 
<p><b>Fabien CLEMENCEAU</b> Attaché d'administration Hospitalière</p>	<p>Signature :</p> 

## Article 5 : Madame Nathalie SANMARTIN

Vu l'article L-6143-7 du Code de la Santé Publique,

Vu les articles D-6143-33, D-6143-34 et D-6143-35 du Code de la Santé Publique,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 Décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des établissements publics de santé,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale de l'ARS Occitanie en date du 28 Novembre 2017 autorisant la fusion du Centre Hospitalier Intercommunal du Val d'Ariège et du Centre Hospitalier du Pays d'Olmes, avec maintien de la personnalité juridique du CHIVA, et transformation du nom en Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018,

Vu la décision de Madame la Directrice de l'ARS Occitanie en date du 31 août 2017 approuvant la convention constitutive du GHT des Pyrénées Ariégeoises désignant le CHIVA comme établissement support du GHT des Pyrénées Ariégeoises,

Vu les articles L 6132-3 et L 6143-7 relatifs aux transferts des activités, fonctions et missions au Directeur de l'établissement support de territoire,

Vu les articles de R 6132-15 à 6132-19 du code de la santé publique citant au titre des fonctions mutualisées du GHT la fonction Achats et notamment l'élaboration d'un plan d'achat du GHT,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion portant nomination de **Madame Marie DUNYACH**, Directrice du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège et de l'ESMS Résidence Jules Rousse à Tarascon sur Ariège à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

Vu le contrat de travail en date du 22 juin 2010 et ses avenants nommant **Madame Nathalie SANMARTIN** Directrice Adjointe chargée de la logistique, du patrimoine, des opérations d'investissement et de la sécurité du CHIVA ainsi que de la Direction du plan achat du Groupement Hospitalier de Territoire des Pyrénées Ariégeoises, et compte tenu de la convention de direction commune entre le CHIVA et la Résidence Jules Rousse à Tarascon sur Ariège signée le 25 janvier 2022,

● Délégation est donnée à **Madame Nathalie SANMARTIN**, Directrice Adjointe chargée de la logistique, du patrimoine, des opérations d'investissement et de la sécurité du CHIVA et de l'ESMS Résidence Jules Rousse de Tarascon sur Ariège, ainsi que de la Direction du plan achat du GHT-PA, pour signer :

- Dans le cadre de ses fonctions de directrice des achats du GHT des Pyrénées Ariégeoises et donc pour le compte des Centres Hospitaliers membres du GHT des Pyrénées Ariégeoises ainsi que pour celui de l'ESMS Résidence Jules Rousse de Tarascon sur Ariège dans le cadre de la convention de Direction commune :
  - Les marchés à procédure adaptée (MAPA des services et fournitures) passés pour le compte de tous les établissements composant le GHT des Pyrénées ariégeoises et ceux passés pour le compte de l'ESMS Résidence Jules Rousse de Tarascon sur Ariège ;
  - Les avenants aux marchés de ce domaine de délégation, dans la limite de 5 000 euros ;
  - Les comptes rendus et procès-verbaux relevant de ce périmètre de compétences.
- Dans le cadre de ses fonctions de directrice adjointe, chargée de la logistique, du patrimoine, des opérations d'investissement et de la sécurité du CHIVA, de l'ESMS Résidence Jules Rousse de Tarascon sur Ariège et du plan achat de Territoire :
  - Tous les courriers ou pièces relatives au service achats et logistique (classe 6 et 2).
  - Les marchés à procédure adaptée (MAPA des services et fournitures) ;
  - Les avenants aux marchés de ce domaine de délégation, inférieurs à dans la limite de 5000 euros ;
  - Les comptes rendus et procès-verbaux relevant de ce périmètre de compétences ;
  - Les bons de commandes et ordres de service, dès lors qu'ils se conforment aux marchés exécutoires et dont la valeur est inférieure au seuil mentionné au 1° de l'article L2123-1 du code de la commande publique.

Délégation lui est également donnée pour les actes liés aux fonctions de Directeur de garde du CHIVA et de l'ESMS Résidence Jules Rousse à Tarascon sur Ariège.

Délégation est donnée à **Madame Nathalie SANMARTIN**, pour signer les pièces et courriers liés à l'exécution des missions du service biomédical et notamment la signature des bons de commande et la liquidation des factures correspondant aux dépenses de classe 2 et classe 6, dans la limite des enveloppes budgétaires définies.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Nathalie SANMARTIN**, subdélégation est donnée :

- à **Madame Marion LOCATELLI**, Attachée d'Administration Hospitalière, pour signer les pièces et courriers liés à l'exécution de sa mission (marchés publics et services économiques) et notamment la signature des bons de commande et la liquidation des factures correspondant aux dépenses :
  - o de classe 6, jusqu'à une valeur de 10 000€ TTC, dans la limite des enveloppes budgétaires définies ;
  - o de classe 2, jusqu'à une valeur de 5 000 € TTC, dans la limite des enveloppes budgétaires définies.
- à **Monsieur Gérard ALLABERT**, Adjoint des Cadres Hospitaliers, pour signer les pièces et courriers liés à l'exécution de sa mission et notamment la liquidation des factures et la signature des bons de commande correspondant aux dépenses de classe 6 du site de Lavelanet, jusqu'à une valeur de 4 000€ TTC.
- à **Monsieur Guillaume LACHAUME**, Technicien Supérieur Hospitalier, pour signer les pièces et courriers liés à l'exécution de sa mission et notamment la liquidation des factures et la signature des bons de commande correspondant aux dépenses de classe 6 des sites de Lavelanet et Saint Jean de Verges, jusqu'à une valeur de 1 500€ TTC.

**Madame Nathalie SANMARTIN** est habilitée à signer l'attestation administrative d'absence d'opposition aux prélèvements d'organes et/ou de tissus d'origine humaine à des fins thérapeutiques.

Délégation est également donnée à **Madame Nathalie SANMARTIN**, pour signer tous les courriers et actes notamment pièces relatives aux opérations de travaux, de maintenance, de sécurité, aux équipements biomédicaux (classe 6 et 2), aux marchés publics du CHIVA et de L'ESMS Résidence Jules Rousse de Tarascon sur Ariège, tels que ci-dessous exposés :

- Les bons de commande et ordres de service, des lors qu'ils se conforment aux marchés exécutoires et pour une valeur inférieure au seuil mentionné au 1° de l'article L2123-1 du code de la commande publique ;
- les avenants aux marchés de son domaine de délégation, dans la limite de 5000 euros ;
- les comptes rendus et procès-verbaux relatifs à son domaine de délégation,
- les Marchés à procédure adaptée (MAPA) des services et fournitures.
- les Marchés à procédure adaptée (MAPA) de travaux jusqu'à 200 000 euros Hors Taxes.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Nathalie SANMARTIN**, subdélégation est donnée :

- à **Madame Catherine COLETTE**, Directrice Adjointe des opérations, adjointe à la coordination générale des soins au CHIVA et Directrice Déléguée de l'ESMS Résidence Jules Rousse à Tarascon sur Ariège pour signer tous les courriers, pièces ou décisions relatifs à l'organisation et au fonctionnement courant de l'ESMS Résidence Jules Rousse à Tarascon sur Ariège
- à **Monsieur Thierry AURIOL**, Ingénieur Patrimoine, Travaux, Sécurité et Développement Durable, pour signer :
  - les pièces et courriers liés à l'exécution de sa mission et notamment la signature des bons de commande et la liquidation des factures correspondants aux dépenses de :
    - classe 6, dans la limite des enveloppes budgétaires définies jusqu'à une valeur de 10 000€ TTC
    - classe 2, jusqu'à une valeur de 5 000 € TTC, dans la limite des enveloppes budgétaires définies.
  - tous les courriers ou pièces (ordres de services, proposition d'agrément de sous-traitants, situations de travaux et décompte général, procès-verbaux, propositions au maître d'ouvrage) relatives aux missions de maîtrise d'œuvre réalisées en interne pour le CHIVA et L'ESMS Résidence Jules Rousse De Tarascon sur Ariège. Une subdélégation est également donnée à **Monsieur Benoit BARON**, Technicien hospitalier, pour déposer plainte au nom de CHIVA et de l'ESMS Résidence Jules Rousse à Tarascon sur Ariège.
- à **Madame Marie-Christine SEMAT**, Ingénieur Biomédical, pour signer les pièces et courriers liés à l'exécution de sa mission et notamment la signature des bons de commande et la liquidation des factures correspondants aux dépenses de :
  - classe 6, dans la limite des enveloppes budgétaires définies jusqu'à une valeur de 10 000€ TTC ;
  - classe 2, dans la limite des enveloppes budgétaires définies jusqu'à une valeur de 5 000 € TTC.

Et en l'absence et empêchement de **Monsieur Thierry AURIOL**, subdélégation est donnée :

- à **Monsieur, Bernard TYRODE**, et **Madame Sophie GOASGEN**, Techniciens Supérieurs Hospitalier, pour signer les pièces et courriers liés à l'exécution de leurs missions de maintenance et travaux courants, et notamment la signature des bons de commande et la liquidation des factures correspondant aux dépenses de classe 6 du CHIVA et de l'ESMS

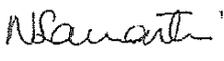
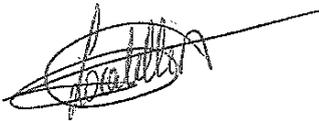
Résidence Jules Rouse de Tarascon sur Ariège, dans la limite des enveloppes budgétaires définies jusqu'à une valeur de 1000€ TTC.

Et en l'absence et empêchement de **Madame Marie-Christine SEMAT**, subdélégation est donnée :

- à **Monsieur Jean-Marc PINELLI**, Technicien Supérieur Hospitalier, pour signer les bons de commande et la liquidation des factures correspondants aux dépenses de classe 6 du CHIVA, dans la limite des enveloppes budgétaires définies jusqu'à une valeur de 2 500€ TTC.

Et en l'absence et empêchement de **Madame Catherine COLETTE**, subdélégation est donnée :

- à **Monsieur Fabien CLEMENCEAU**, Responsable des affaires générales de l'ESMS Résidence Jules Rouse, contrôleur de gestion du CHIVA et de l'ESMS Résidence Jules Rouse de Tarascon sur Ariège, pour signer tous les courriers, pièces ou décisions relatifs à l'organisation et au fonctionnement courant de l'ESMS Résidence Jules Rouse à Tarascon sur Ariège

<p><b>Nathalie SANMARTIN</b> Directrice Adjointe chargée de la logistique, du patrimoine, des opérations d'investissement et de la sécurité du CHIVA ainsi que de la Direction du plan achat du GHT-PA</p>	<p>Signature : </p>
<p><b>Catherine COLETTE</b> Directrice Adjointe des opérations, adjointe à la coordination générale des soins au CHIVA et Directrice Déléguée de l'ESMS Résidence Jules Rouse à Tarascon sur Ariège</p>	<p>Signature : </p>
<p><b>Marion LOCATELLI</b> Attachée d'Administration Hospitalière</p>	<p>Signature : </p>
<p><b>Gérard ALLABERT</b> Adjoint des Cadres</p>	<p>Signature : </p>
<p><b>Guillaume LACHAUME</b> Technicien Supérieur Hospitalier</p>	<p>Signature : </p>
<p><b>Thierry AURIOL</b> Ingénieur</p>	<p>Signature : </p>
<p><b>Marie-Christine SEMAT</b> Ingénieur Bio-Médical</p>	<p>Signature : </p>
<p><b>Bernard TYRODE</b> Technicien Supérieur Hospitalier</p>	<p>Signature : </p>

<p><b>Sophie GOASGEN</b> Technicien Supérieur Hospitalier</p>	 Signature :
<p><b>Jean-Marc PINELLI</b> Technicien Supérieur Hospitalier</p>	 Signature :
<p><b>Fabien CLEMENCEAU</b> Responsable des affaires générales de l'ESMS Résidence Jules Rousse, contrôleur de gestion du CHIVA et de l'ESMS Résidence Jules Rousse de Tarascon sur Ariège</p>	 Signature :
<p><b>BENOIT BARON</b> Technicien hospitalier</p>	 Signature :

## Article 6 : Madame Martine BARBET

Vu l'article L-6143-7 du Code de la Santé Publique,

Vu les articles D-6143-33, D-6143-34 et D-6143-35 du Code de la Santé Publique,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 Décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des établissements publics de santé,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale de l'ARS Occitanie en date du 28 Novembre 2017 autorisant la fusion du Centre Hospitalier Intercommunal du Val d'Ariège et du Centre Hospitalier du Pays d'Olmes, avec maintien de la personnalité juridique du CHIVA, et transformation du nom en Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018,

Vu la décision de Madame la Directrice de l'ARS Occitanie en date du 31 août 2017 approuvant la convention constitutive du GHT des Pyrénées Ariégeoises désignant le CHIVA comme établissement support du GHT des Pyrénées Ariégeoises,

Vu les articles L 6132-3 et L 6143-7 relatifs aux transferts des activités, fonctions et missions au Directeur de l'établissement support de territoire,

Vu les articles de R 6132-15 à 6132-19 du code de la santé publique citant au titre des fonctions mutualisées du GHT la fonction Achats et notamment l'élaboration d'un plan d'achat du GHT

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion portant nomination de **Madame Marie DUNYACH**, Directrice du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège et de l'ESMS Résidence Jules Rousse à Tarascon sur Ariège à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

Vu le contrat de travail en date du 13 avril 2012 et ses avenants nommant **Madame Martine BARBET**, Directrice Déléguée du site du Pays d'Olmes, Directrice des EHPAD et SSIAD du CHIVA et référente de la filière Gériatrie du CHIVA,

● Délégation est donnée à **Madame Martine BARBET**, Directrice déléguée de l'Hôpital du Pays d'Olmes, Directrice de l'EHPAD et du SSIAD du CHIVA et référente de la filière Gériatrique pour signer tous les courriers, pièces ou décisions relatifs à l'organisation et au fonctionnement courant du site de Lavelanet et de l'EHPAD et SSIAD du CHIVA y compris. la signature des documents d'Etat civil pour le secteur médico -social (EHPAD du CHIVA).

Délégation lui est également donnée pour les actes liés aux fonctions de Directeur de garde du CHIVA et de la Résidence Jules Rousse à Tarascon sur Ariège.

**Madame Martine BARBET** est habilitée à signer l'attestation administrative d'absence d'opposition aux prélèvements d'organes et/ou de tissus d'origine humaine à des fins thérapeutiques.

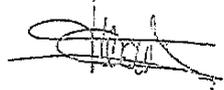
Dans le cadre de l'astreinte administrative du site de Lavelanet, et en référence à la convention de garde inter établissements conclue entre le CHIVA et l'ESMS Résidence Jules Rousse de Tarascon sur Ariège en date du 1<sup>er</sup> février 2022, subdélégation est donnée par le Directeur de garde :

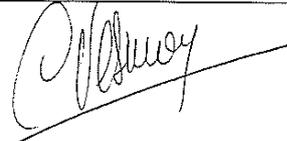
- à **Madame Valérie GUARINOS** pour signer les actes liés aux décès (transport de corps, prélèvements d'organes), aux dépôts des patients ainsi que les documents destinés à prendre toutes mesures immédiates au bon fonctionnement du site de Lavelanet.
- à **Madame Estelle BETIRAC** pour signer les actes liés aux décès (transport de corps, prélèvements d'organes), aux dépôts des patients ainsi que les documents destinés à prendre toutes mesures immédiates au bon fonctionnement du site de Lavelanet.
- à **Madame Dorothée CASSAGNET** pour signer les actes liés aux décès (transport de corps, prélèvements d'organes), aux dépôts des patients ainsi que les documents destinés à prendre toutes mesures immédiates au bon fonctionnement du site de Lavelanet.

- à **Madame Véronique WARKIN-PARADIS** pour signer les actes liés aux décès (transport de corps, prélèvements d'organes), aux dépôts des patients ainsi que les documents destinés à prendre toutes mesures immédiates au bon fonctionnement du site de Lavelanet.
- à **Madame Raphaëlle ROUZAUD** pour signer les actes liés aux décès (transport de corps, prélèvements d'organes), aux dépôts des patients ainsi que les documents destinés à prendre toutes mesures immédiates au bon fonctionnement du site de Lavelanet.
- à **Madame Fabienne LAMBERT** pour signer les actes liés aux décès (transport de corps, prélèvements d'organes), aux dépôts des patients ainsi que les documents destinés à prendre toutes mesures immédiates au bon fonctionnement du site de Lavelanet.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Martine BARBET**, subdélégation est donnée :

- **Madame Laurence CASSE**, Adjoint Administratif, pour signer les documents de déclarations de décès de l'EHPAD, ainsi que le feuillet relatif aux sorties de corps avant mise en bière des résidents de l'EHPAD,
- **Madame Marie-Christine DEL-RIZZO**, Adjoint Administratif, pour signer les documents de déclarations de décès de l'EHPAD, ainsi que le feuillet relatif aux sorties de corps avant mise en bière des résidents de l'EHPAD,
- **Madame Christine NESMON**, Adjoint Administratif, pour signer les documents de déclarations de décès de l'EHPAD, ainsi que le feuillet relatif aux sorties de corps avant mise en bière des résidents de l'EHPAD,

<b>Martine BARBET</b> Directrice Déléguée du Site de Lavelanet et Directrice de l'EHPAD du CHIVA et référente du pôle Gériatrie	Signature : 
<b>Estelle BETIRAC</b> Cadre soignant du pôle Gériatrie	Signature : 
<b>Valérie GUARINOS</b>	Signature : 
<b>Dorothee CASSAGNET</b>	Signature : 
<b>Véronique WARKIN-PARADIS</b>	Signature : 
<b>Fabienne LAMBERT</b>	Signature : 

<b>Raphaëlle ROUZAUD</b>	Signature : 
<b>Laurence CASSE</b> Adjoint Administratif	Signature : 
<b>Marie-Christine DEL RIZZO</b> Adjoint Administratif	Signature : 
<b>Christine NESMON</b> Adjoint Administratif	Signature : 

## Article 7 : Monsieur Sylvain BOUSSEMAERE

Vu l'article L-6143-7 du Code de la Santé Publique,

Vu les articles D-6143-33, D-6143-34 et D-6143-35 du Code de la Santé Publique,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 Décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des établissements publics de santé,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale de l'ARS Occitanie en date du 28 Novembre 2017 autorisant la fusion du Centre Hospitalier Intercommunal du Val d'Ariège et du Centre Hospitalier du Pays d'Olmes, avec maintien de la personnalité juridique du CHIVA, et transformation du nom en Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège, à compter du 1er Janvier 2018,

Vu la décision de Madame la Directrice de l'ARS Occitanie en date du 31 août 2017 approuvant la convention constitutive du GHT des Pyrénées Ariégeoises désignant le CHIVA comme établissement support du GHT des Pyrénées Ariégeoises,

Vu les articles L 6132-3 et L 6143-7 relatifs aux transferts des activités, fonctions et missions au Directeur de l'établissement support de territoire,

Vu les articles de R 6132-15 à 6132-19 du code de la santé publique citant au titre des fonctions mutualisées du GHT la fonction Achats et notamment l'élaboration d'un plan d'achat du GHT

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion portant nomination de **Madame Marie DUNYACH**, Directrice du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège et de l'ESMS Résidence Jules Rouse à Tarascon sur Ariège à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion portant nomination de **Monsieur Sylvain BOUSSEMAERE**, Coordonnateur Général des Soins du CHIVA, en charge de la qualité, de la gestion des risques, de la communication et de la relation avec les usagers du CHIVA et de l'ESMS Résidence Jules Rouse à Tarascon sur Ariège ainsi que Directeur référent du responsable de la sécurité du système d'information hospitalier (RSSI) du Groupement Hospitalier des Pyrénées Ariégeoises, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

• Délégation est donnée **Monsieur Sylvain BOUSSEMAERE**, Coordonnateur Général des Soins du CHIVA, en charge de la qualité, de la gestion des risques, de la communication et de la relation avec les usagers du CHIVA et de l'ESMS Résidence Jules Rouse à Tarascon sur Ariège, pour signer les courriers, pièces ou décisions concourant à la prise en charge des patients et résidents ainsi que tous les courriers, pièces ou décisions concernant la Gestion des Risques et les démarches Qualité et la Communication (hors relations avec la presse).

En cas d'empêchement conjoint de la Directrice et de Madame Christine ESTAY, une délégation générale pour tous les actes de gestion nécessaires au fonctionnement du CHIVA et de l'ESMS Résidence Jules Rouse à Tarascon sur Ariège, y compris l'ordonnancement des dépenses et des recettes, et les décisions de recours et signatures de tirages et remboursement des contrats d'emprunts et lignes de trésorerie, est donnée à **Monsieur Sylvain BOUSSEMAERE**.

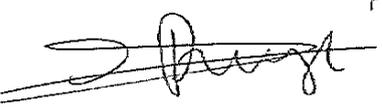
Délégation lui est également donnée pour les actes liés aux fonctions de Directeur de garde du CHIVA et de l'ESMS Résidence Jules Rouse de Tarascon sur Ariège et de la Résidence Jules Rouse.

**Monsieur Sylvain BOUSSEMAERE** est habilité à signer l'attestation administrative d'absence d'opposition aux prélèvements d'organes et/ou de tissus d'origine humaine à des fins thérapeutiques

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Sylvain BOUSSEMAERE**:

- Subdélégation est donnée à **Madame Valérie LOUTRE**, cadre supérieure de santé, pour signer les conventions de partenariat avec les intervenants libéraux de l'activité HAD ainsi que les lettres de mission avec ces derniers ;
- Subdélégation est donnée à **Madame Nathalie FELIX**, cadre de santé, pour signer les conventions de partenariat avec les intervenants libéraux de l'activité HAD ainsi que les lettres de mission avec ces derniers ;
- Subdélégation est donnée à **Madame Sophie LEFEVRE**, responsable de la Qualité et de la Gestion des Risques pour signer tout document interne relatif à la Qualité et la Gestion des Risques ;

- Subdélégation est donnée à **Madame Christine BACHERE**, technicien supérieur hospitalier, pour signer tout document interne relatif à la Qualité et la Gestion des Risques ;
- Subdélégation est donnée à **Monsieur Jérôme ROUGE**, technicien supérieur hospitalier, pour signer tout document interne relatif à la Qualité et la Gestion des Risques ;
- Subdélégation est donnée à **Madame Coralie ROUCH**, IDE, pour signer tout document interne, relatif à la Qualité et la Gestion des Risques,

<p><b>Sylvain BOUSSEMAERE</b>          Coordonnateur Général des Soins du CHIVA, en charge de la qualité et de la gestion des risques du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège et de l'ESMS Résidence Jules Rousse de Tarascon sur Ariège</p>	<p>Signature : </p>
<p><b>Valérie LOUTRE</b>,          Cadre supérieure de santé, Pôle de médecine et spécialités médicales</p>	<p>Signature : </p>
<p><b>Nathalie FELIX</b>,          Cadre de santé, Service d'hospitalisation à domicile</p>	<p>Signature : </p>
<p><b>Coralie ROUCH</b>,          Infirmière</p>	<p>Signature : </p>
<p><b>Christine BACHERE</b>          Technicien Supérieur Hospitalier</p>	<p>Signature : </p>
<p><b>Jérôme ROUGE</b>          Technicien Supérieur Hospitalier</p>	<p>Signature : </p>
<p><b>Sophie LEFEVRE</b>          Responsable Qualité et Gestion des Risques</p>	<p>Signature : </p>

## Article 8 : Monsieur Olivier OOGHE

Vu l'article L-6143-7 du Code de la Santé Publique,

Vu les articles D-6143-33, D-6143-34 et D-6143-35 du Code de la Santé Publique,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 Décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des établissements publics de santé,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale de l'ARS Occitanie en date du 28 Novembre 2017 autorisant la fusion du Centre Hospitalier Intercommunal des vallées de l'Ariège et du Centre Hospitalier de Pays d'Olmes, avec maintien de la personnalité juridique du CHIVA, et transformation du nom en Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018,

Vu la décision de Madame la Directrice de l'ARS Occitanie en date du 31 août 2017 approuvant la convention constitutive du GHT des Pyrénées Ariégeoises désignant le CHIVA comme établissement support du GHT des Pyrénées Ariégeoises,

Vu les articles L 6132-3 et L 6143-7 relatifs aux transferts des activités, fonctions et missions au Directeur de l'établissement support de territoire,

Vu les articles de R 6132-15 à 6132-19 du code de la santé publique citant au titre des fonctions mutualisées du GHT la fonction Achats et notamment l'élaboration d'un plan d'achat du GHT,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion portant nomination de **Madame Marie DUNYACH**, Directrice du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège et de l'ESMS Résidence Jules Rouse à Tarascon sur Ariège à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

Vu le contrat de travail en date du 29 avril 2013 et ses avenants nommant **Monsieur Olivier OOGHE**, Directeur Adjoint des Finances du CHIVA ainsi que du Système d'information de Territoire, et compte tenu de la convention de direction commune entre le CHIVA et l'ESMS Résidence Jules Rouse à Tarascon sur Ariège signée le 25 janvier 2022,

● Délégation est donnée à **Monsieur Olivier OOGHE**, Directeur des finances et du système d'information, pour signer tous les courriers, pièces ou décisions relatifs à la gestion financière et comptable, au dialogue de gestion, au bureau des entrées, au DIM et au Service de Gestion du Dossier Patient du CHIVA et de l'ESMS Résidence Jules Rouse à Tarascon sur Ariège :

- les comptes rendus et procès-verbaux relatifs à son domaine de délégation
- les courriers, l'ordonnancement des recettes et des dépenses
- les documents comptables, à l'exception du compte financier définitif
- les pièces justificatives de subventions
- la décision de recourir aux contrats d'emprunts et lignes de trésorerie, à l'exception des contrats eux-mêmes
- les conventions avec les mutuelles
- l'Etat civil en lien avec les mairies pour ce qui concerne l'activité sanitaire du CHIVA,
- à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022, cette délégation est étendue aux secrétariats médicaux du CHIVA.

Subdélégation est donnée :

- à **Madame Catherine COLETTE**, Directrice des Opérations, Adjointe à la Coordination Générale des Soins au Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège, Directrice Déléguée de l'ESMS Résidence Jules Rouse pour signer les courriers et pièces relatifs aux finances et contrôle de gestion, l'ordonnancement des recettes et dépenses et les documents comptables, ainsi que les documents d'Etat civil pour l'ESMS Résidence Jules Rouse à Tarascon sur Ariège.
- à **Monsieur Didier CARLIER**, Attaché d'administration Hospitalière hors classe, Adjoint au Directeur des Finances et du Système d'Information, pour signature des courriers et pièces relatives à la Direction des finances du CHIVA et de l'ESMS Résidence Jules Rouse de Tarascon sur Ariège et du système d'information, ainsi que l'ordonnancement des recettes et dépenses et les documents comptables, à l'exception des mandats de paye et hors paye des personnels médicaux et non médicaux. A compter du 1<sup>er</sup> juin 2022, cette délégation est étendue aux secrétariats médicaux du CHIVA. Lui est déléguée également la signature des documents d'Etat civil pour le CHIVA.

- à **Madame Ludivine LAVAL**, Attachée d'Administration Hospitalière, pour signer les courriers et pièces relatifs aux finances et contrôle de gestion, ainsi que l'ordonnancement des recettes et dépenses, ainsi que les documents comptables du CHIVA et de l'ESMS Résidence Jules Rouse de Tarascon sur Ariège, à l'exception des mandats de paye et hors paye des personnels médicaux et non médicaux.
- à **Monsieur Fabien CLEMENCEAU**, Responsable des affaires générales de l'ESMS Résidence Jules Rouse, contrôleur de gestion du CHIVA et de l'ESMS Résidence Jules Rouse de Tarascon sur Ariège, pour signer les courriers et pièces relatifs aux finances et contrôle de gestion, ainsi que l'ordonnancement des recettes et dépenses et les documents comptables du CHIVA et de L'ESMS Résidence Jules Rouse ainsi que les pièces et courriers liés à l'exécution de sa mission et notamment la signature des bons de commande et factures correspondant aux dépenses de classe 6 et classe 2, dans la limite des enveloppes budgétaires définies, à l'exception des mandats de paye et hors paye des personnels médicaux et non médicaux. Lui est déléguée également la signature des documents d'Etat civil pour L'ESMS Résidence Jules Rouse.
- à **Madame Natalie ALGARRA** Adjoint des Cadres Hospitaliers, pour signature des courriers, titres ou pièces relatifs aux bureaux des entrées notamment l'Etat civil relatif au secteur sanitaire du CHIVA, ainsi que l'ordonnancement des recettes, A compter du 1<sup>er</sup> juin 2022, cette délégation est étendue aux secrétariats médicaux du CHIVA.

● Délégation est donnée à **Monsieur Olivier OOGHE**, Directeur Adjoint en charge du système d'information hospitalier du Territoire (dont téléphonie) pour signer les pièces relatives aux dépenses de classes 6 et 2 relevant du SIH et de la téléphonie du CHIVA et de l'ESMS Résidence Jules Rouse à Tarascon sur Ariège incluant également le budget G.

Délégation lui est également donnée pour le CHIVA et l'ESMS Résidence Jules Rouse à Tarascon sur Ariège pour signer :

- les bons de commande et ordres de service, dès lors qu'ils se conforment aux marchés exécutoires et dont la valeur est inférieure au seuil mentionné au 1<sup>o</sup> de l'article L2123-1 du code de la commande publique ;
- les avenants aux marchés de son domaine de délégation, dans la limite d'un montant de 5 000 euros ;
- les comptes rendus et procès-verbaux relatifs à son domaine de délégation.

Subdélégation est donnée :

- à **Monsieur Aurélien CAUMETTE**, Responsable du Système d'Information, pour signer les pièces et courriers liés à l'exécution de sa mission et notamment la signature des bons de commande et factures correspondant aux dépenses de classe 6 et classe 2, dans les conditions suivantes :
  - les bons de commande et ordres de service, dès lors qu'ils se conforment aux marchés exécutoires et dont la valeur est inférieure au seuil mentionné au 1<sup>o</sup> de l'article L2123-1 du code de la commande publique ;
  - les avenants aux marchés de son domaine de délégation, dans la limite d'un montant de 5 000 euros ;
  - les comptes rendus et procès-verbaux relatifs à son domaine de délégation.
- à **Monsieur Didier CARLIER** Attaché d'Administration Hospitalière hors classe, Adjoint au Directeur des Finances et du Système d'Information pour signer les pièces et courriers liés à l'exécution de sa mission et notamment la signature des bons de commande et factures correspondant aux dépenses de classe 6 et classe 2, dans les conditions suivantes :
  - les bons de commande et ordres de service, dès lors qu'ils se conforment aux marchés exécutoires et dont la valeur est inférieure au seuil mentionné au 1<sup>o</sup> de l'article L2123-1 du code de la commande publique ;
  - les avenants aux marchés de son domaine de délégation, dans la limite d'un montant de 5 000 euros ;
  - les comptes rendus et procès-verbaux relatifs à son domaine de délégation.

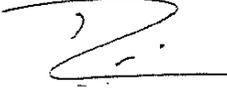
● **Monsieur Olivier OOGHE** est habilité à signer l'attestation administrative d'absence d'opposition aux prélèvements d'organes et/ou de tissus d'origine humaine à des fins thérapeutiques.

● Délégation lui est également donnée pour les actes liés aux fonctions de Directeur de garde du CHIVA et de l'ESMS Résidence Jules Rouse à Tarascon sur Ariège.

**Olivier OOGHE**  
 Directeur Adjoint des Finances du CHIVA, de  
 l'ESMS Résidence Jules Rouse et du Système  
 d'information de Territoire

Signature :



<p><b>Catherine COLETTE</b> Directrice des Opérations, Adjointe à la Coordination Générale des Soins au Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège, directrice déléguée de l'ESMS Résidence Jules Rouse</p>	<p>Signature : </p>
<p><b>Ludivine LAVAL</b> Attachée d'Administration</p>	<p>Signature : </p>
<p><b>Didier CARLIER</b> Attaché Hors Classe d'Administration</p>	<p>Signature : </p>
<p><b>Fabien CLEMENCEAU</b> Attaché d'Administration Hospitalière</p>	<p>Signature : </p>
<p><b>Natalie ALGARRA</b> Adjoint des Cadres</p>	<p>Signature : </p>
<p><b>Aurélien CAUMETTE</b> Ingénieur</p>	<p>Signature : </p>

## Article 9 : Madame Catherine COLETTE

Vu l'article L-6143-7 du Code de la Santé Publique,

Vu les articles D-6143-33, D-6143-34 et D-6143-35 du Code de la Santé Publique,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 Décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des établissements publics de santé,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale de l'ARS Occitanie en date du 28 Novembre 2017 autorisant la fusion du Centre Hospitalier Intercommunal du Val d'Ariège et du Centre Hospitalier du Pays d'Olmes, avec maintien de la personnalité juridique du CHIVA, et transformation du nom en Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018,

Vu la décision de Madame la Directrice de l'ARS Occitanie en date du 31 août 2017 approuvant la convention constitutive du GHT des Pyrénées Ariégeoises désignant le CHIVA comme établissement support du GHT des Pyrénées Ariégeoises,

Vu les articles L 6132-3 et L 6143-7 relatifs aux transferts des activités, fonctions et missions au Directeur de l'établissement support de territoire,

Vu les articles de R 6132-15 à 6132-19 du code de la santé publique citant au titre des fonctions mutualisées du GHT la fonction Achats et notamment l'élaboration d'un plan d'achat du GHT,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion portant nomination de **Madame Marie DUNYACH**, Directrice du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège et de l'ESMS Résidence Jules Rousse, EHPAD et SSIAD, à Tarascon sur Ariège à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

Vu le contrat de travail en date du 2 janvier 2019 et ses avenants nommant **Madame Catherine COLETTE**, Directrice Adjointe des opérations, adjointe à la coordination générale des soins au CHIVA et Directrice Déléguée de l'ESMS Résidence Jules Rousse à Tarascon sur Ariège,

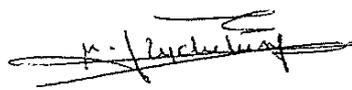
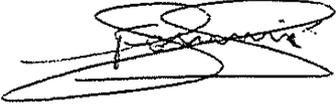
● Délégation est donnée à **Madame Catherine COLETTE**, Directrice des Opérations, Adjointe à la Coordination Générale des Soins au Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège, directrice déléguée de l'ESMS Résidence Jules Rousse, EHPAD et SSIAD, pour signer les courriers, pièces ou décisions relatifs à la gestion du personnel paramédical, social et éducatif concourant à la prise en charge des patients pour le CHIVA et les résidents et usagers de l'ESMS Résidence Jules Rousse, EHPAD et SSIAD.

Délégation lui est également donnée pour les actes liés aux fonctions de Directeur de garde du CHIVA et de l'ESMS Résidence Jules Rousse, EHPAD et SSIAD, à Tarascon sur Ariège.

Subdélégation est donnée à :

- **Madame Nathalie RYCKEBUSCH**, Adjoint Administratif, pour signer les documents de déclaration de décès des EHPAD, ainsi que le feuillet relatif aux sorties de corps avant mise en bière des résidents des EHPAD ;
- **Monsieur Fabien CLEMENCEAU**, Responsable des affaires générales de l'ESMS Résidence Jules Rousse, contrôleur de gestion du CHIVA et de l'ESMS Résidence Jules Rousse de Tarascon sur Ariège, pour signer les documents de déclaration de décès des EHPAD, ainsi que le feuillet relatif aux sorties de corps avant mise en bière des résidents des EHPAD.
- **Madame Sonia FOURNIE**, Adjoint Administratif, concernant les actes liés à l'activité d'astreinte de l'ESMS Résidence Jules Rousse de Tarascon sur Ariège et pour signer les documents de déclaration de décès des EHPAD, ainsi que le feuillet relatif aux sorties de corps avant mise en bière des résidents des EHPAD ;
- **Monsieur Cyril BROUET**, cadre de santé, concernant les actes liés à l'activité d'astreinte de l'ESMS Résidence Jules Rousse de Tarascon sur Ariège et pour signer les documents de déclaration de décès des EHPAD, ainsi que le feuillet relatif aux sorties de corps avant mise en bière des résidents des EHPAD ;
- à **Madame Valérie GUARINOS**, cadre de santé, concernant les actes liés à l'activité d'astreinte de l'ESMS Résidence Jules Rousse de Tarascon sur Ariège et pour signer les documents de déclaration de décès des EHPAD, ainsi que le feuillet relatif aux sorties de corps avant mise en bière des résidents des EHPAD .

- **Madame Catherine COLETTE** est habilitée à signer l'attestation administrative d'absence d'opposition aux prélèvements d'organes et/ou de tissus d'origine humaine à des fins thérapeutiques.

<p><b>Catherine COLETTE</b> Directrice des Opérations, Adjointe à la Coordination Générale des Soins au Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège, directrice déléguée de l'ESMS Résidence Jules Rousse</p>	<p>Signature : </p>
<p><b>Fabien CLEMENCEAU</b> Responsable des affaires générales de l'ESMS Résidence Jules Rousse, contrôleur de gestion du CHIVA et de l'ESMS Résidence Jules Rousse de Tarascon sur Ariège</p>	<p>Signature : </p>
<p><b>Nathalie RYCKEBUSCH</b> Adjoint administratif</p>	<p>Signature : </p>
<p><b>Sonia FOURNIE</b> Adjoint administratif</p>	<p>Signature : </p>
<p><b>Cyril BROUET</b> Cadre de santé</p>	<p>Signature : </p>
<p><b>Valérie GUARINOS</b></p>	<p>Signature : </p>

## Article 10 : Madame Christine STERVINO

Vu l'article L-6143-7 du Code de la Santé Publique,

Vu les articles D-6143-33, D-6143-34 et D-6143-35 du Code de la Santé Publique,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 Décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des établissements publics de santé,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale de l'ARS Occitanie en date du 28 Novembre 2017 autorisant la fusion du Centre Hospitalier Intercommunal du Val d'Ariège et du Centre Hospitalier du Pays d'Olmes, avec maintien de la personnalité juridique du CHIVA, et transformation du nom en Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018,

Vu la décision de Madame la Directrice de l'ARS Occitanie en date du 31 août 2017 approuvant la convention constitutive du GHT des Pyrénées Ariégeoises désignant le CHIVA comme établissement support du GHT des Pyrénées Ariégeoises,

Vu les articles L 6132-3 et L 6143-7 relatifs aux transferts des activités, fonctions et missions au Directeur de l'établissement support de territoire,

Vu les articles de R 6132-15 à 6132-19 du code de la santé publique citant au titre des fonctions mutualisées du GHT la fonction Achats et notamment l'élaboration d'un plan d'achat du GHT,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion portant nomination de **Madame Marie DUNYACH**, Directrice du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège et de l'ESMS Résidence Jules Rouse à Tarascon sur Ariège à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion portant nomination de **Madame Christine STERVINO**, Directrice de la formation, de la recherche et de l'innovation du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège et de l'ESMS Résidence Jules Rouse à Tarascon sur Ariège à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

● Délégation est donnée à **Madame Christine STERVINO**, Directrice de la formation, de la recherche et de l'innovation pour signer les courriers et documents relatifs à la formation et à la recherche du CHIVA et de l'ESMS Résidence Jules Rouse à Tarascon sur Ariège.

Délégation lui est également donnée pour les actes liés aux fonctions de Directeur de garde du CHIVA et de l'ESMS Résidence Jules Rouse à Tarascon sur Ariège.

Délégation est donnée à **Madame Christine STERVINO** pour :

- les ordres de missions ;
- les conventions de stage et de formation ;
- les frais et recettes de formation ;
- les frais de déplacement des personnels de son domaine de délégation (formation et recherche) ;
- les comptes rendus et procès-verbaux relatifs à son domaine de délégation, y compris à destination externe ;
- l'engagement et le mandatement des dépenses de formation (CHIVA et ESMS Résidence Jules Rouse).

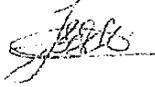
Les documents budgétaires des Instituts de formation restent dans le champ de délégation du directeur des finances et du dialogue de gestion.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Christine STERVINO**, subdélégation est donnée :

- à **Madame Isabelle DUBOIS**, Cadre de santé, pour signer les documents relatifs aux activités managériales et pédagogiques des instituts de formation en dehors des documents financiers.
- à **Madame Hélène SALGUEIRA** pour signer les documents relatifs aux frais de déplacement et de formation continue.

Délégation lui est également donnée pour les actes liés aux fonctions de Directeur de garde du CHIVA et de l'ESMS Résidence Jules Rousse.

**Madame Christine STERVINO** est habilitée à signer l'attestation administrative d'absence d'opposition aux prélèvements d'organes et/ou de tissus d'origine humaine à des fins thérapeutiques.

Christine STERVINO Directrice de la Formation de la Recherche et de l'Innovation	Signature : 
Isabelle DUBOIS Cadre de Santé	Signature : 
Hélène SALGUEIRA	Signature : 

## Article 10 : Docteur Laetitia CAUMETTE

**La Directrice du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège,**

Vu l'article L 6143-7 du Code de la Santé Publique définissant les responsabilités du Directeur,

Vu les articles D 6143-33 à 35 du Code de la Santé Publique relatifs à la délégation de signature des établissements publics de santé,

Vu le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au Directeur,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion portant nomination de **Madame Marie DUNYACH**, Directrice du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège et de l'ESMS Résidence Jules Rousse à Tarascon sur Ariège à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

Vu le procès-verbal d'installation du Centre national de gestion en date du 1<sup>er</sup> janvier 2017 nommant **Madame le Docteur Laetitia CAUMETTE** dans les fonctions de praticien hospitalier, précision est faite que celle-ci avait été, par décision du 30 mai 2016, nommée Pharmacienne gérante de la Pharmacie à usage intérieur du CHIVA, dans le cadre d'une mise à disposition préalable à son installation sur le poste de praticien hospitalier libéré au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Vu le procès-verbal d'installation en date du 3 avril 2018 nommant **Madame le Docteur Marie-Annick CADEAC** praticien hospitalier – pharmacienne,

Vu le procès-verbal d'installation en date du 12 septembre 2005 nommant **Monsieur le Docteur Bernard DELMAS** praticien hospitalier – pharmacien,

Vu le procès-verbal d'installation en date du 1<sup>er</sup> août 2008 nommant **Monsieur le Docteur Sébastien SZAJNER** praticien hospitalier – pharmacien,

Vu la décision en date du 02 novembre 2020 nommant Mme le **Docteur Jacqueline NGUYEN**, praticienne assistante spécialiste en Pharmacie,

Vu la décision en date du 31 mars 2016 nommant **Madame le Docteur Laetitia CAUMETTE** responsable de l'UMT Pharmacie,

Vu la décision en date du 26 septembre 2016 fusionnant les unités de Pharmacie & de Stérilisation en une seule UMT Pharmacie à Usage Intérieur,

### DECIDE

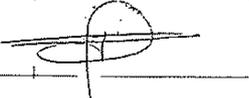
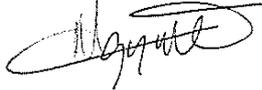
- Délégation est donnée à **Madame le Docteur Laetitia CAUMETTE**, praticien hospitalier- pharmacienne- gérante de la PUI du CHIVA pour signer en lieu et place de la Directrice pour le compte du CHIVA :
  - Les bons de commandes et/ou ordre de service, issus des marchés préalablement signés par le représentant du pouvoir adjudicateur, émis vers les fournisseurs dans le domaine des médicaments, dispositifs médicaux, gaz à usage médical et toute fourniture ou prestation nécessaire à la continuité du service public en relation directe avec son domaine de compétence ;
  - Tout document relatif à la dispensation de médicaments à l'extérieur ;
  - Les réponses aux enquêtes diligentées par les pouvoirs publics dans son domaine de compétence ;
  - La signature des bons de commande urgents dans la limite de 40 000 €.

**Madame le Docteur Laetitia CAUMETTE** assure également les fonctions de comptable matières pour tous les produits et dispositifs pharmaceutiques en stock dans les différents magasins.

- En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame le Docteur Laetitia CAUMETTE**, il est donné délégation suivant les mêmes dispositions aux praticiens hospitaliers – pharmaciens suivants :
  - Monsieur le Docteur Bernard DELMAS
  - Monsieur le Docteur Sébastien SZAJNER
  - Madame le Docteur Marie-Annick CADEAC

- Madame le Docteur Elise DELANDRE
- Madame le Docteur Jacqueline NGUYEN, assistante spécialiste

- Ces délégations s'effectuent dans la limite stricte des crédits budgétaires autorisés et dans le respect de la comptabilité et des achats publics.

Dr Laetitia CAUMETTE	Signature : 
Dr Bernard DELMAS	Signature : 
Dr Sébastien SZAJNER	Signature : 
Docteur Marie-Annick CADEAC	Signature : 
Docteur Elise DELANDRE	Signature : 
Docteur Jacqueline NGUYEN	Signature : 

## Article 11 : Docteur Marielle CONQUET-GABRIE

La Directrice du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège et de la Résidence Jules Rouse à Tarascon sur Ariège,

Vu l'article L 6143-7 du Code de la Santé Publique définissant les responsabilités du Directeur,

Vu les articles D 6143-33 à 35 du Code de la Santé Publique relatifs à la délégation de signature des établissements publics de santé,

Vu le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au Directeur,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion portant nomination de **Madame Marie DUNYACH**, Directrice du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège et de l'ESMS Résidence Jules Rouse à Tarascon sur Ariège à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

Vu le procès-verbal d'installation du Centre national de gestion en date du 16 février 2016 nommant **Madame le Docteur Marielle CONQUET-GABRIE** dans les fonctions de praticien hospitalier - pharmacienne - gérante de la PUI de l'ESMS Résidence Jules Rouse à Tarascon sur Ariège,

Vu la convention de mise à disposition de **Madame le Docteur Marielle CONQUET-GABRIE** en date du 1<sup>er</sup> janvier 2022 signée entre le Centre Hospitalier St Louis d'Ax les thermes et l'ESMS Résidence Jules Rouse de Tarascon sur Ariège.

### DECIDE

- Délégation est donnée à **Madame le Docteur Marielle CONQUET-GABRIE**, praticien hospitalier- pharmacienne pour signer en lieu et place de la Directrice pour le compte de l'ESMS Résidence Jules Rouse à Tarascon sur Ariège :
  - Les bons de commandes et/ou ordre de service, issus des marchés préalablement signés par le représentant du pouvoir adjudicateur, émis vers les fournisseurs dans le domaine des médicaments, dispositifs médicaux, gaz à usage médical et toute fourniture ou prestation nécessaire à la continuité du service public en relation directe avec son domaine de compétence ;
  - Les réponses aux enquêtes diligentées par les pouvoirs publics dans son domaine de compétence.

**Madame le Docteur Marielle CONQUET-GABRIE** assure également les fonctions de comptable matières pour tous les produits et dispositifs pharmaceutiques en stock dans les différents magasins.

Cette délégation s'effectue dans la limite stricte des crédits budgétaires autorisés et dans le respect de la comptabilité et des achats publics.

Dr Marielle CONQUET-GABRIE	Signature : 
----------------------------	---

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP910805530**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;  
Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article D.312-6-2 ;  
Vu l'agrément en date du 2022-10-12 à l'organisme ;  
Vu l'autorisation du conseil départemental de l'Ariège Foix en date du 12/10/22;  
Ou pour un réputé autorisé :  
Vu l'autorisation du conseil départemental de l'Ariège Foix, en application de l'article 47 de la loi ASV,

**La préfète de l'Ariège,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Constate :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETSPP de l'Ariège le 24/01/2023 par Monsieur AZZAOUY Yahia en qualité d'entrepreneur individuel, pour l'organisme WEBPCSERVICES dont l'établissement principal est situé 10 rue Saint-Jacques – 09600 LAROQUE D' OLMES et enregistré sous le N° SAP910805530 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :**

- Entretien de la maison et travaux ménagers (mode d'intervention Prestataire)
- Petits travaux de jardinage (mode d'intervention Prestataire)
- Travaux de petit bricolage (mode d'intervention Prestataire)
- Assistance informatique à domicile (mode d'intervention Prestataire)
- Assistance administrative (mode d'intervention Prestataire)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au

bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-15, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément dans le ou les département(s) d'exercice de ses activités.

De même, en application de l'article D.312-6-2 du code de l'action sociale et des familles, les activités nécessitant une autorisation n'ouvrent droit à ces dispositions que si l'organisme a préalablement obtenu l'autorisation ou le renouvellement de cette autorisation.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le présent récépissé peut, à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès service instructeur de la DDETSPP de l' Ariège Foix ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - Direction générale des entreprises – sous-direction des services marchands, 61 Boulevard Vincent Auriol, 75703 PARIS CEDEX 13.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification auprès du tribunal administratif de Tribunal Administratif de Toulouse - 69 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 07.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr/>

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse - 69 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 07 peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Fait à Foix, le 09/02/2023

Pour la Préfète,

Par délégation,

La Directrice de la Direction Départementale de l'Emploi,  
du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de l'Ariège,

Par subdélégation,

La Cheffe du Service Accès et Retour à l'Emploi,

Anne MORANDEIRA



**PRÉFET  
DE L'ARIÈGE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL, DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

**Service Accès et Retour à l'Emploi**

Affaire suivie par Didier BLAZY

Tél : 05 61 02 43 90

Courriel : didier.blazy@ariege.gouv.fr

**Récépissé de déclaration  
d'un organisme de services à la personne  
enregistré sous le N° SAP909963514**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article D.312-6-2 ;

Vu l'agrément en date du 2022-10-12 à l'organisme ;

Vu l'autorisation du conseil départemental de l'Ariège Foix en date du 12/10/22;

Ou pour un réputé autorisé :

Vu l'autorisation du conseil départemental de l'Ariège Foix, en application de l'article 47 de la loi ASV,

**La préfète de l'Ariège,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Constate :**

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETSPP de l'Ariège le 23/12/2022 par Madame CARDON Marie en qualité de dirigeant(e), pour l'organisme MARIE A VOS COTES dont l'établissement principal est situé 3 Rue du Moulin - LD Le Trouilh - 09130 Le Fossat et enregistré sous le N° SAP909963514 pour les activités suivantes :

**Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :**

- Garde d'enfants de plus de 3 ans (mode Prestataire)
- Soutien scolaire ou cours à domicile (mode Prestataire)
- Accompagnement des enfants de plus de 3 ans (mode Prestataire)
- Entretien de la maison et travaux ménagers (mode Prestataire)
- Petits travaux de jardinage (mode Prestataire)
- Préparation de repas à domicile (mode Prestataire)
- Livraison de repas à domicile (mode Prestataire)
- Collecte et livraison de linge repassé (mode Prestataire)
- Livraison de course à domicile (mode Prestataire)
- Maintenance et vigilance temporaire de résidence (mode Prestataire)
- Assistance administrative (mode Prestataire)

9 rue du Lieutenant Paul Delpech - 09000 Foix Cedex – Tél : 05 61 02 43 00  
Site internet : [www.ariège.gouv.fr](http://www.ariège.gouv.fr)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-15, les activités nécessitant un agrément (l de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément dans le ou les département(s) d'exercice de ses activités.

De même, en application de l'article D.312-6-2 du code de l'action sociale et des familles, les activités nécessitant une autorisation n'ouvrent droit à ces dispositions que si l'organisme a préalablement obtenu l'autorisation ou le renouvellement de cette autorisation.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le présent récépissé peut, à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès service instructeur de la DDETSPP de l'Ariège Foix ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - Direction générale des entreprises - sous-direction des services marchands, 61 Boulevard Vincent Auriol, 75703 PARIS CEDEX 13.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification auprès du tribunal administratif de Tribunal Administratif de Toulouse - 69 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 07.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr/>

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse - 69 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 07 peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Fait à Foix, le 30/01/2023

Pour la Préfète,

Par délégation,

La Directrice de la Direction Départementale de l'Emploi,  
du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de l'Ariège,

Par subdélégation,

La Cheffe du Service Accès et Retour à l'Emploi,

Anne MORANDEIRA

9 rue du Lieutenant Paul Delpech - 09000 Foix Cedex - Tél : 05 61 02 43 00

Site internet : [www.ariège.gouv.fr](http://www.ariège.gouv.fr)